

INTÉGRER LES NOUVELLES
POPULATIONS ÉTUDIANTES
EN SITUATION DE HANDICAP
AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES :

MISSION POSSIBLE !

Rapport final du projet Interordres, septembre 2013

Les personnes suivantes ont collaboré à la rédaction de ce rapport final

Dominique Alarie,

Directrice adjointe du Service aux affaires étudiantes
et services à la communauté, Collège Montmorency

Julie Beaumont,

Adjointe administrative, Cégep du Vieux Montréal

Carole Lavallée,

Directrice adjointe aux études et responsable du CCSI
de l'ouest, du SAIDE du Cégep du Vieux Montréal et de
la réussite

Sylvain Le May,

Responsable du service d'accueil et de soutien
aux étudiants en situation de handicap de l'Université
du Québec à Montréal

Anne-Laure Macé ,

Neuropsychologue, Université de Montréal

Odette Raymond,

Conseillère en services adaptés et coordonnatrice
du projet, Cégep du Vieux Montréal

Caroline Roy,

Directrice adjointe des études,
Cégep du Vieux Montréal

Hélène Trifiro,

Directrice du Centre étudiant de soutien à la réussite
CÉSAR, Université de Montréal

Rédaction, mise en page et corrections

Marie-Marthe Lebel

<i>Préambule</i>	5
Augmentation importante du nombre d'étudiants en situation de handicap.....	6
Législation québécoise : l'obligation légale des institutions d'offrir des accommodements.....	8
<i>Chapitre I : Structure d'organisation</i>	11
<i>Chapitre II : Volet 1 - Faciliter la transition Interordres (cégep/ université) pour les nouvelles populations</i>	16
Étape 1 : Protocoles et documents.....	16
Étape 2 : Outils et activités de sensibilisation.....	20
<i>Chapitre III : Volet 2- Identifier, harmoniser et consolider les pratiques exemplaires</i>	23
Étape 3 : Recension de la littérature.....	23
Étape 4 : Pratiques actuelles au Québec.....	26
Étape 5 : Un outil permettant de faire le lien entre la recherche et les mesures proposées aux étudiants.....	32
<i>Chapitre IV : Volet 3 - Développer le soutien pédagogique à l'intention des enseignants</i>	38
Étape 6 : Revue de littérature.....	38
Étape 7 : Sondage pour mesurer l'impact des nouvelles populations.....	39
Volet 8 : Les outils pour les enseignants.....	51
<i>Chapitre V : Autres activités en parallèle</i>	53
Diffusion des conclusions de la recherche.....	53
Lancement des travaux et chantiers.....	53
Journée d'étude des conseillers en orientation.....	55
Participation au comité de formation sur l'autisme.....	55
Traduction de certains outils en anglais.....	55
<i>Chapitre VI : Synthèse des recommandations</i>	56
<i>Conclusion</i>	61
<i>RÉFÉRENCES</i>	63
<i>Annexe 1. Acteurs du projet</i>	65
<i>Annexe 2. Cégeps et universités partenaires</i>	67
<i>Annexe 3. Organismes qui ont soutenu le projet</i>	68
<i>Annexe 4. Liste des acronymes</i>	69

PRÉAMBULE

En collaboration avec les cégeps et les universités, le Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport (MELS), et depuis 2012, le Ministère de l'Enseignement supérieur, Recherche, Science et Technologie (MESRST) travaille depuis quelques années à la mise en place d'un nouveau modèle d'intégration des étudiants¹ en situation de handicap² aux études supérieures.

C'est dans le cadre du financement des Chantiers 3³ qu'est né le projet Interordres. Les directions de quatre établissements, le Collège Montmorency, l'Université de Montréal, le cégep du Vieux Montréal et l'Université du Québec à Montréal ont saisi l'opportunité en février 2010, d'établir une collaboration en vue de soutenir une intégration réussie des populations étudiantes dites émergentes. Ces populations émergentes comprennent les étudiants ayant un trouble d'apprentissage (TA), un trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH), un trouble envahissant du développement (TED) ou un trouble grave de santé mentale (TGSM)⁴.

Par ailleurs, dans le présent document, le terme *nouvelle population* sera utilisé, en regard à la population traditionnelle : cette appellation a été retenue car elle est plus inclusive et se réfère de manière directe à l'actualité de cette réalité qu'est l'augmentation massive d'étudiants en situation de handicap issus de la population émergente et elle ouvre encore plus grande la porte des services d'accueil et de soutien, vers une plus grande égalité des chances pour tous.

Le projet : *Intégrer les populations dites émergentes aux études Supérieures : Mission possible!* est né de cette collaboration. La demande de financement du projet Interordres s'appuyait sur trois constats importants : le manque d'information dans les processus d'intégration et lors des transitions, l'absence d'évaluation des pratiques et une faiblesse dans le soutien offert aux enseignants⁵ (en effet, peu de données de recherches au sujet des conditions d'intégration des étudiants en situation de handicap aux études supérieures existaient). Ces constats sont au cœur des trois objectifs du projet, répartis sur trois volets :

1. Faciliter la transition Interordres (cégep-université) ;

1 L'usage du masculin n'a pour but que d'alléger le texte.

2 À l'automne 2008, l'Association québécoise interuniversitaire des étudiants en situation de handicap (AQICESH) entreprenait une réflexion pour trouver une nouvelle appellation aux services aux étudiants handicapés des universités québécoises. Cette prise de conscience est venue en raison de la diversification des clientèles étudiantes ayant des besoins particuliers. L'appellation «étudiants handicapés» ne convenant plus pour cette raison, les membres de l'Association ont choisi de privilégier le terme «en situation de handicap» en lien avec le modèle prôné par la politique À part entière de l'Office des personnes handicapées du Québec, soit le Processus de production du handicap.

3 Réinvestissement en enseignement supérieur : Programme de collaboration universités-collèges. MELS.

4 Le DSM5, ouvrage de référence en la matière, a proposé dans son édition de mai 2013, de regrouper le trouble envahissant du développement, l'autisme et le syndrome d'Asperger sous le terme de trouble du spectre de l'autisme (TSA), dont la sévérité des symptômes cliniques varie de légère à sévère. Ainsi, dans le présent document, le trouble du spectre de l'autisme devient l'appellation privilégiée pour décrire ce trouble.

5 Le terme enseignant est un générique qui s'emploie à l'éducation préscolaire, au primaire, au secondaire, au collégial et à l'université. Dans certains contextes, ce terme permet d'éviter l'énumération des termes professeur, tuteur, suppléant, chargé de cours, etc. (Office québécois de la langue française).

2. Identifier, harmoniser et consolider les meilleures pratiques en appui aux études ;
3. Développer le soutien pédagogique aux enseignants.

Fort des enseignements de plus de vingt ans d'expertise auprès des étudiants en situation de handicap et de l'intérêt croissant des services d'accueil et de soutien des collèges et des universités à leur égard, pour les intégrer, les soutenir dans leurs études et dans la réalisation de leurs projets scolaires, les quatre établissements avaient entrepris la mise en œuvre de ce projet innovateur en fonction d'une vision, de principes et de valeurs communes.

Augmentation importante du nombre d'étudiants en situation de handicap

Les services d'accueil et de soutien des cégeps et des universités ont vu leur effectif se transformer progressivement. Ainsi, entre 2007 et 2012, le nombre d'étudiants en situation de handicap dans les cégeps a décuplé, passant de 577 à 5 593⁶. En raison de classifications différentes des troubles⁷ au sein des établissements collégiaux, il est difficile d'avoir le nombre exact d'étudiants issus de la population émergente, les méthodes de dénombrement n'étant pas uniformes d'une année à l'autre. Ainsi, en 2004, les cégeps auraient comptabilisé 194 étudiants avec un trouble de l'apprentissage et en 2007, leur nombre serait passé à 692⁸.

CÉGEP	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Population traditionnelle	726	1036	975	1203	1628	1994
Population émergente	577	1143	2092	2977	4080	5593
TOTAL	1303	2179	3067	4180	5708	7587

Figure 1. Évolution des types de populations au cégep, 2007-2012.

Dans les universités, leur nombre a plus que doublé : en 2002-2003, 1 645 étudiants en situation de handicap étaient inscrits dans tout le réseau universitaire québécois : en 2011-2012, ils étaient plus de 5 000 à faire appel aux services de soutien de ces institutions, comme en témoigne le tableau suivant⁹.

6 Centres collégiaux de soutien à l'Intégration, Cégep du Vieux Montréal et Ste-Foy (2013).

7 Les TDAH, en particulier, n'étaient pas comptabilisés au même endroit.

8 Bonelli, 2010.

9 Cadre de référence et pratiques d'usage de la conseillère et du conseiller aux étudiants en situation de handicap en enseignement supérieur, AQICESH, 2013.

UNIVERSITÉ	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Population traditionnelle	1352	1560	1665	1635	2012	2306
Population émergente	1416	1533	1870	2326	3168	4669
TOTAL	2768	3095	3535	3961	5180	6975

Figure 2. Évolution des types de populations à l'université, 2007-2012.

Cette tendance n'a pas fléchi avec le temps et il y a tout lieu de croire que la progression n'est pas terminée.

« De nombreux facteurs sont à l'origine de cette augmentation, notamment le dépistage en bas âge des enfants ayant des difficultés d'apprentissage ; les retombées scientifiques qui traitent de l'origine et des conséquences scolaires des différents troubles d'apprentissage et de comportement ; le raffinement des évaluations diagnostiques de ces troubles ; l'augmentation des services d'intervention auprès de cette clientèle au niveau primaire et secondaire et les législations gouvernementales visant à protéger ces personnes de la discrimination et à leur offrir un support financier pour obtenir des services. ¹⁰»

S'il est une conclusion à tirer de ces chiffres, c'est que les besoins de services vont continuer à croître pour ces étudiants, particulièrement ceux de la nouvelle population. Des projets pilote avaient d'ailleurs déjà été mis sur pied dès 2005. L'accès récent, à partir de 2011, au financement ministériel pour cette population au collégial, devrait également faciliter la déclaration de diagnostic, permettre une évaluation plus juste de leur nombre par les collègues et par conséquent, proposer des services mieux adaptés à leur situation. En deçà de l'obligation légale d'accommodements et du droit à l'égalité des étudiants en situation de handicap, tous les intervenants et les enseignants sont conviés à participer au processus d'intégration de ces étudiants. En ralliant leurs ressources et leur expertise et en utilisant les outils et les pratiques d'intervention à leur disposition, ils accompagneront les étudiants dans cette transition que tous souhaitent harmonieuse.

¹⁰ Macé et Rivard. 2013.

Législation québécoise : l'obligation légale des institutions d'offrir des accommodements

Le projet est étroitement lié à l'obligation légale d'intégrer les étudiants en situation de handicap. Le cadre législatif, tout comme l'appellation des personnes handicapées (invalide, infirme, personne avec des incapacités, etc.) a évolué au fil du temps :

1975-1976 : Charte québécoise des droits et libertés de la personne.

1978 : Loi 9, assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et création de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ).

1984-1985 : Politique *À part...égale. L'intégration des personnes handicapées : un défi pour tous.*

2004 : Loi 56 assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

2009 : Adoption de la politique de l'OPHQ : *À part entière pour un véritable exercice du droit à l'égalité.*

2012 : Avis de la Commission des droits de la personne et de droits de la jeunesse (CDPJ) : *L'accommodement des étudiantes et des étudiants en situation de handicap dans les établissements d'enseignement collégial.*

MESURES DE SOUTIEN

Depuis les années 1980, les établissements d'enseignement supérieur offrent des services aux étudiants en situation de handicap. Les besoins de ces derniers et les accommodements mis en place pour y répondre ont évolué au cours des dernières années pour mieux s'arrimer au profil changeant de cette population étudiante. Les services d'accueil des établissements doivent donc répondre à un nombre croissant d'étudiants issus des nouvelles populations par des services de plus en plus spécialisés : psychologues, orthopédagogues, conseillers d'orientation, conseillers en technologies adaptées, etc. Parmi les nombreuses tâches consacrées à l'évaluation et à l'accompagnement de ces étudiants, les examens représentent une lourde charge de responsabilités et une pression pour les conseillers des services d'accueil aux étudiants en situation de handicap des universités.

La confidentialité des examens et la logistique entourant la passation des examens sont des gages de crédibilité pour les enseignants à l'endroit du service et de son personnel.

Pour l'étudiant issu des nouvelles populations, encore plus que pour tous les étudiants en situation de handicap, la transition Interordres apporte son lot d'écueils et de défis. Malgré des mesures de soutien mises en place depuis des années déjà, les procédures et les interventions utilisées peuvent varier considérablement d'un établissement à l'autre, dans leur définition et leurs applications.

À cet égard, il convient de souligner que les structures administratives des établissements postsecondaires, de même que les enveloppes budgétaires allouées à l'accueil et au soutien des étudiants en situation de handicap rendent plus difficiles l'instauration d'assises structurantes et analogues, d'une maison d'enseignement à l'autre.

Certes, les intervenants, les enseignants et les gestionnaires reconnaissent les avancées en matière de sensibilisation et d'accommodements, mais tous s'entendent aussi, non seulement sur la nécessité de renforcer les mesures d'accommodement et d'accompagnement dans une perspective de continuité d'un ordre d'enseignement à l'autre, mais également sur la nécessité de développer tout un champ de compétences à l'endroit des pratiques pour répondre aux besoins de cette population.

Nonobstant les alignements donnés aux collèges par le document cadre *Accueil et intégration* (MELS, 1992) ainsi que par la *Politique cadre sur l'intégration des personnes handicapées* (CRÉPUQ, 1994)¹¹ dans les universités, il est irréaliste de demander aux établissements d'intervenir auprès de cette population étudiante en faisant du cas par cas. Un modèle d'intégration se devait d'être mis en place et servir de référence maîtresse pour intégrer les étudiants des nouvelles populations dans les collèges et les universités.

TRANSMISSION D'INFORMATION INTERORDRES À L'ÉTUDIANT À L'ACCUEIL

Lors du processus d'accueil, la transmission d'information pour faciliter la continuité entre les deux ordres d'enseignement peut être problématique : la quantité de renseignements transmis est insuffisante et l'étudiant n'est pas obligé de révéler son diagnostic ou sa condition. Ces deux facteurs démontrent bien la difficulté qu'ont les établissements à accueillir et à accompagner l'étudiant en situation de handicap.

Tel qu'évoqué dans le formulaire de demande de financement pour le projet¹², la mise en place de mesures proactives et inclusives d'accueil dans le nouvel établissement se trouve parfois retardée jusqu'à l'apparition de situations de crise qui auraient pu être évitées. Cet aspect revêt un caractère particulier, considérant qu'une session d'études s'étale sur quinze semaines. Il est important de continuer à offrir des services sur des bases solides, rigoureusement respectées et qui seraient partagées par un consensus sur les pratiques, vu l'augmentation du nombre d'étudiants de la nouvelle population.

LA NÉCESSITÉ D'ÉVALUER LES PRATIQUES

À ce chapitre, les mesures de soutien proposées par les équipes de professionnels qui gravitent autour de l'étudiant sont souvent offertes sans qu'elles n'aient été l'objet d'une évaluation standardisée. Les pratiques d'intervention ne sont donc pas fondées sur des données probantes. Il devient alors difficile, voire impossible, de proposer et d'harmoniser les pratiques exemplaires d'un ordre d'enseignement à l'autre, car ces dernières relèvent de l'apriorisme et non de l'empirisme.

11 Formulaire de demande de financement au Programme de collaboration universités-collèges concours 2008-2009, p. 3.

12 Ibid.

LE BESOIN DE SOUTIEN AUX ENSEIGNANTS FACE À L'INTÉGRATION DE LA NOUVELLE POPULATION

Les collèges et les universités sont aux prises avec des défis liés d'une part à l'accueil de la nouvelle population et d'autre part à l'impact de l'intégration de cette population sur la préparation et la prestation de l'enseignement ainsi que sur l'encadrement et l'évaluation des apprentissages de ces étudiants. À cet égard, le soutien apporté aux enseignants est insuffisant, voire inexistant dans des programmes d'études ou certaines facultés, alors que cet accompagnement est essentiel pour le corps enseignant qui a la charge de l'enseignement de la discipline et de la gestion du groupe-classe.

Étudiants en situation de handicap : population traditionnelle ou nouvelle population?

Les étudiants en situation de handicap ne se reconnaissent pas toujours dans l'appellation de services offerts aux étudiants « *handicapés traditionnels* », soit par méconnaissance des services de soutien ou par gêne, ou par crainte d'être marginalisés ou stigmatisés, ils préfèrent souvent garder l'anonymat. Selon Fichten et Nguyen (2007), «...seulement un tiers à la moitié des étudiants handicapés sont inscrits aux services spécialisés pour personnes handicapées offerts dans leur établissement¹³. » Un des défis à relever, consistait à rejoindre ces étudiants pour leur offrir le soutien nécessaire à leur réussite au moyen de services dédiés qui sont encore méconnus.

L'autre défi du projet fut de proposer un modèle de collaboration Interordres et de transition, à la fois standardisé et structurant, mais suffisamment adapté et flexible, pour s'adapter aux situations particulières et aux besoins spécifiques des étudiants et de leurs enseignants.

L'intégralité des travaux réalisés à ce jour par le projet Interordres est diffusée sur le site du Centre de recherche pour l'inclusion scolaire et professionnelle des étudiants en situation de handicap, le CRISPESH.

¹³ Fichten et Nguyen, 2007, p.3.

CHAPITRE I : STRUCTURE D'ORGANISATION

1.1. QUATRE ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR S'UNISSENT POUR LA SOUMISSION D'UN PROJET INTERORDRES

Il y a cinq ans, la population étudiante des quatre établissements partenaires du projet comptabilisait plus de 125 000 étudiants, dont un nombre grandissant en situation de handicap, plus particulièrement au sein de la nouvelle population. Préoccupés par cette augmentation, les gestionnaires et intervenants des deux collèges et des deux universités étaient déterminés à partager leur expertise et à examiner les pratiques mises en place dans leur établissement respectif.

Les trois objectifs du projet soumis au MESRST, visaient à faciliter la transition Interordres, à proposer les meilleures pratiques et à offrir un soutien aux enseignants. Les actions à entreprendre étaient importantes :

- S'assurer que les accommodements soient équitables et mis en place d'une manière générique, mais appropriée aux établissements ;
- S'assurer du consentement libre et éclairé des étudiants ;
- Tenir compte des enseignants et des professionnels qui doivent assumer auprès des étudiants en situation de handicap des tâches de natures différentes, mais toujours complémentaires.

En arrière plan de ces objectifs, la préoccupation et l'intention d'accorder un «...*soutien pédagogique afin que ces étudiants puissent avoir accès à des formations qualifiantes à l'université...¹⁴*», en plus de développer «...*des mécanismes pour diffuser et partager, dans le respect des règles éthiques et déontologiques, les connaissances entre partenaires¹⁵* » se sont manifestées tout au long du projet, et ce, dès le départ.

1.2. CARACTÈRE STRUCTURANT, DURABLE ET NOVATEUR DU PROJET

Les quatre établissements ont commencé par faire un inventaire des ressources développées et utilisées dans leur propre milieu, au sein des services dédiés tels les services de soutien aux étudiants en situation de handicap et les services adaptés. Par la suite, ils ont eu recours à des professionnels, tels que conseillers pédagogiques, neuropsychologues, enseignants, chercheurs et consultants pour poursuivre le projet, valider les données et réaliser le projet de proposition d'un modèle d'intégration et de transition qui sera présenté aux pages suivantes.

¹⁴ Ibid.

¹⁵ Ibid.

Cette expérience pilote est novatrice : le modèle proposé vient répondre au besoin d'intégrer la nouvelle population aux études supérieures et soutenir les professionnels et les enseignants qui travaillent auprès d'eux. Par sa large diffusion, les pratiques, les procédures et les outils proposés sont directement exportables non seulement aux autres établissements, qui seront alors en mesure de profiter des résultats, mais accessibles aux partenaires associatifs et aux organismes œuvrant auprès des étudiants en situation de handicap.

UN PROJET EN HUIT ÉTAPES

Depuis février 2010, le projet a mobilisé une quarantaine de personnes issues des quatre établissements et des réseaux de l'éducation¹⁶. Le projet, structuré en trois volets, a réalisé son objectif : produire et diffuser un modèle d'intégration pour les nouvelles populations, grâce à la collaboration et à l'expertise de tous les participants au projet. Huit étapes en ont marqué le parcours : souvent inter-reliées par les exigences de l'échéancier, par leur processus et par certaines activités, les étapes se sont souvent déroulées en parallèle. La fluidité des transitions interordres, l'identification des pratiques exemplaires, le soutien à apporter aux enseignants et le soutien pédagogique de ces étudiants sont demeurés au cœur des travaux. Outre ces aspects, un souci constant en regard des mécanismes de diffusion et de partage des connaissances, selon des règles éthiques, a animé les quatre partenaires.

Ainsi, par la flexibilité et la collaboration de tous, les étapes franchies ont non seulement donné naissance à des réalisations d'importance, mais ont permis de créer et de maintenir une collaboration, un climat d'ouverture, de quête et de partage de connaissances au sein des quatre établissements, motivés par le même objectif : l'intégration de la nouvelle population aux études supérieures. Ayant mis en place une telle assise pour la transition de ces étudiants, cet esprit de collaboration et de partage d'expertise ne pourra que se poursuivre dans les années à venir.

VOLET 1 : FACILITER LA TRANSITION INTERORDRES :

1. Des protocoles et des documents pour harmoniser les procédures d'accueil lors de la transition de la nouvelle population du cégep à l'université ont été conçus et utilisés;
2. Des outils tels que le site matransition.com, des affiches et des dépliants ont été mis en ligne et diffusés pour faire la promotion de la transition interordres et pour sensibiliser les étudiants en situation de handicap et le grand public ; des ateliers, une diffusion média, des liens et des activités de réseautage ont eu lieu tout au long du parcours.

VOLET 2 : PROPOSER LES MEILLEURES PRATIQUES EN APPUI AUX ÉTUDES :

3. Une recension de la littérature a été réalisée et a permis de cibler les meilleures pratiques selon la recherche ;
4. Un inventaire des pratiques a été dressé à la suite d'un sondage électronique ;

¹⁶ Voir Annexe 1. Acteurs du projet.

5. Un outil permettant de faire le lien entre la littérature et les pratiques a été publié.

VOLET 3 : OFFRIR UN SOUTIEN PÉDAGOGIQUE AUX ENSEIGNANTS :

6. Une recension de la littérature et des outils pédagogiques existants a été réalisée ;
7. Une analyse qualitative des impacts vécus par les enseignants ayant des étudiants en situation de handicap a été réalisée à la suite d'un sondage ;
8. Des outils comme des schémas de décisions, des capsules de partage d'expériences d'enseignants ont été développés.

1.3. COORDINATION, COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL

Le projet Interordres a créé un Comité de direction et une équipe de coordination, au sein desquels siègeait un représentant de chacun des quatre établissements. Ces comités avaient comme mandats de définir les objectifs, d'élaborer et de mettre en œuvre les trois volets du projet. Ce nouveau modèle de collaboration a permis de rallier les directions, les professionnels et les techniciens de chacun des quatre établissements et de conjuguer les efforts afin que les résultats puissent être diffusés largement à tous les niveaux hiérarchiques.

À chacun des trois volets, un ou deux groupes de travail, composés de personnes travaillant dans chacun des quatre établissements et ciblés par l'équipe de coordination, ont été secondés par des experts et des partenaires de l'externe pour se consacrer aux activités définies pour chacune des étapes prévues. Des sous-comités se sont dédiés à des activités complémentaires.

Des réunions régulières ont permis de faire le point et de mesurer les avancées réalisées par ces équipes. Une coordonnatrice, présente aux différentes activités du projet, s'est jointe à l'équipe de coordination pour animer les réunions des équipes multidisciplinaires et synchroniser les activités du projet dans une perspective de diffusion et de pérennité, tout en assurant une veille des événements ou des activités en lien avec l'intégration des nouvelles populations.

L'effort de l'ensemble des personnes sollicitées via le Comité de direction, l'équipe de coordination et les groupes de travail a contribué à sensibiliser et à rallier les membres de la direction des établissements respectifs.

1.3.1. CONSTITUTION ET MANDATS DES COMITÉS

La participation des gestionnaires dans ce projet constitue une des particularités et exprime en soi la force qui a permis d'apporter une vision et des considérations complémentaires à celles exprimées au quotidien par les intervenants sur le terrain. Le Comité de direction, alimenté par l'équipe de coordination, a pris les décisions concernant tant les orientations, l'organisation que le budget. Il s'est aussi impliqué dans chacune des étapes du projet et s'est assuré que le projet gardait le cap sur ses objectifs.

L'équipe de coordination quant à elle, a joué un rôle pivot dans un souci de consolidation et de cohérence des interventions déjà proposées au sein des quatre établissements. Elle a assuré un suivi du déroulement des activités et a procédé à des évaluations régulières du projet.

La présence de membres à la fois au Comité de direction et à l'équipe de coordination, s'est avérée une option gagnante pour garantir la fluidité et l'exactitude des communications, permettant ainsi le recadrage constant vers les objectifs poursuivis par le projet, considérant le nombre d'acteurs engagés dans les divers groupes de travail qui ont été formés.

1.3.2 LIENS AVEC LES PARTENAIRES

En plus des partenaires qui avaient appuyé la demande de financement, d'autres organismes ont joué un rôle de premier plan. Mentionnons entre autres :

- Le Consortium d'animation en persévérance et en réussite en enseignement supérieur (CAPRES) pour l'hébergement de nos documents et de nos productions ;
- La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) pour la validation de nos formulaires de consentement éclairé et nos documents d'information ;
- L'Association pour la recherche au collégial (ARC) pour ses conseils concernant la collecte d'information, la propriété intellectuelle, les aspects des travaux pouvant s'apparenter à de la recherche ainsi que le « *coaching* » essentiel au démarrage du volet 2 ;
- L'Association québécoise des troubles d'apprentissage (AQETA) pour l'offre d'une plateforme de diffusion annuelle lors de son congrès ;
- Le Centre de recherche pour l'inclusion scolaire et professionnelle des étudiants en situation de handicap (CRISPESH) pour la participation à différents colloques, en particulier lors de la journée post-secondaire à l'AQETA ;
- L'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC) pour l'offre d'une plateforme de diffusion annuelle par sa revue et lors de son colloque ;
- L'Association québécoise interuniversitaire des étudiants en situation de handicap (AQICESH) pour la diffusion d'information et la parution d'articles dans son bulletin ;
- Les Centres collégiaux de soutien à l'intégration (CCSI) pour la diffusion de l'information auprès des collèves publics du Québec.

1.3.3. DIFFUSION DES TRAVAUX

Les travaux, réalisés de manière assidue et avec constance, se devaient de trouver leur écho dans l'ensemble du réseau car l'objectif d'intégration de la nouvelle population ne peut être atteint sans que les connaissances acquises tout au long du projet ne soient diffusées et transférées.

La première activité de diffusion fut la production d'une vidéo projetée lors du lancement du projet en février 2010 et puis mise en ligne sur les sites des quatre établissements. Cette vidéo, sous forme de dramatisation présentait le quotidien de quatre étudiants en situation de handicap, atteints de différents troubles affectant leur réussite scolaire et elle a suscité beaucoup d'intérêt des milieux institutionnels et associatifs. Elle s'est avérée un moyen efficace pour mieux circonscrire les caractéristiques de ces nouvelles populations et pour sensibiliser le public aux enjeux posés par la poursuite d'études postsecondaires.



Par la suite, le projet s'est assuré de maintenir l'intérêt alors suscité, en rédigeant des bulletins, des chroniques et des articles, en répondant aux demandes d'interviews et en participant à des colloques, congrès et symposiums pour partager les résultats de ses activités, consolidant ainsi les relations avec la communauté (*figure 10, page 53*).

Une telle circulation d'information a permis de bien connaître les processus d'intégration des étudiants en situation de handicap, propres à chacun des quatre établissements partenaires ; elle a de plus permis à d'autres établissements de profiter des travaux du Comité, elle a sensibilisé les étudiants et le grand public à la problématique de cette nouvelle population et a fourni aux enseignants des ressources pour mieux en comprendre la nature et les enjeux et ainsi mieux intervenir auprès de ces étudiants.

1.3.4. INDICATEURS D'ÉVALUATION DES RÉSULTATS DU PROJET

Depuis le lancement du projet en février 2010, trois rapports d'étape, en mai 2010, mai 2011 et septembre 2012, ont fait état des résultats obtenus. Le déroulement de chaque étape ainsi que les activités qui s'y sont rattachées sont aujourd'hui décrits et consignés dans ce rapport final, l'indicateur retenu étant celui des réalisations à ce jour.

Les prochains chapitres examineront les trois volets du projet Interordres : *Intégrer les populations dites émergentes aux études Supérieures : Mission possible!*

À la fin du chapitre consacré à chacun des trois volets (*faciliter la transition Interordres, proposer les meilleures pratiques en appui aux études et offrir un soutien pédagogique aux enseignants*), des recommandations pour chacune des huit étapes que comportent ces trois volets seront énoncées et reprises en synthèse au chapitre VI. Le chapitre V fait état d'activités complémentaires non prévues dans la demande de financement originale, mais qui ont eu des retombées significatives sur les services d'accueil et de soutien aux étudiants en situation de handicap des établissements. Viennent ensuite la conclusion et les annexes.

CHAPITRE II : VOLET 1 - FACILITER LA TRANSITION INTERORDRES (CÉGEP/ UNIVERSITÉ) POUR LES NOUVELLES POPULATIONS

Le premier volet du projet, chargé de faciliter la transition Interordres, s'est réalisé en deux étapes :

1. Produire des protocoles et des documents pour harmoniser cette transition ;
2. Sensibiliser les étudiants et la population à la situation de la nouvelle population.

VOLET 1

Étape 1 : Protocoles et documents

Concevoir, harmoniser et mettre à l'essai des protocoles et des documents (incluant des formulaires) afin d'assurer une meilleure cohérence et une meilleure circulation de l'information lors de la transition d'étudiants en situation de handicap d'un ordre d'enseignement à un autre.

Compte rendu du processus

Dans un premier temps, un groupe de travail a répertorié les documents, les formulaires, les protocoles et les politiques encadrant l'accueil et l'intégration des étudiants en situation de handicap utilisés dans les quatre établissements (2009-2010). Bien que différente d'un établissement à l'autre, une structure fonctionnelle à l'égard de ces étudiants existait déjà dans ces institutions. Pour les universités, elle était inspirée de la *Politique cadre sur l'intégration des personnes handicapées* (CRÉPUQ, 1994) et pour les collèges, la structure d'accueil avait pris appui sur le document cadre *Accueil et intégration* (MELS, 1994).

Dans les deux cas, des objectifs clairs reposaient sur les principes de non-discrimination et d'accessibilité aux programmes d'études et aux locaux pour ces étudiants. Non seulement le groupe de travail a-t-il repéré les outils existants, mais il a également choisi les documents qu'il a harmonisés afin de les proposer à la communauté :

- Lettre à l'enseignant : Information concernant un étudiant en situation de handicap ;
- Lettre pour transfert : Information concernant un étudiant en situation de handicap (*figure 3*) ;
- Formulaire de communication d'information entre établissements (*figure 4*) ;
- Formulaire de communication d'information à l'interne ;
- Notes explicatives du modèle de formulaire de consentement-étudiants ;
- Notes explicatives du modèle de formulaire de consentement-répondants.

Figure 3. Lettre pour transfert : Information concernant un étudiant en situation de handicap.

Logo de l'établissement



Destinataire :

Établissement :

OBJET : INFORMATION CONCERNANT UN ÉTUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP

Madame, Monsieur,

Le présent dossier renferme des renseignements concernant **XXXXXXXXXX** qui fréquentera votre établissement prochainement. L'étudiant(e) m'a autorisé à vous transmettre cette information. Vous trouverez ci-joint l'envoi que nous avons fait aux enseignants qui résume bien les besoins d'accommodements de l'étudiant (e).

Vous y verrez aussi _____.

Pour plus d'information sur le *résumé des besoins en lien avec la situation de handicap*, l'*historique des services déjà dispensés* ou le *résumé des interventions antérieures et actuelles*, veuillez me joindre. Il me fera plaisir de vous répondre. C'est en toute collaboration que je vous souhaite une excellente session.

YYYYYYYY

SAIDE, conseillère pédagogique
Étudiants en situation de handicap
Local AY
514 982-3437, poste y
YYYYYY@cvm.qc.ca

L'information apparaissant dans ce document est de nature légalement privilégiée et confidentielle destinée à l'usage de la personne identifiée. Toute copie ou distribution de ce dernier est interdite. Si ce document vous est parvenu par erreur et que vous n'en êtes pas le destinataire, veuillez s'il vous plaît, nous en avvertir par courriel.

FORMULAIRE PRODUIT DANS LE CADRE DES TRAVAUX DU



Figure 4. Formulaire de communication d'information entre établissements.

Logo de l'établissement



CONSENTEMENT À LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS
ENTRE ÉTABLISSEMENTS D'ÉTUDES SUPÉRIEURES*

Identification de la personne concernée par la communication de renseignements personnels :

NOM : _____ PRÉNOM : _____
DATE DE NAISSANCE (an/mois/jour): _____ CODE PERMANENT : _____ (facultatif)

BUT DE CETTE DEMANDE : cette demande de consentement vise à permettre le transfert de certains éléments de votre dossier des services adaptés. Les intervenant(e)s de votre établissement travailleront de concert pour vous offrir des services continus, personnalisés et complémentaires. Pour ce faire, ils (elles) auront besoin d'échanger de l'information pour mieux comprendre votre situation et ainsi, vous offrir un service qui répondra à vos besoins. Notez que ce consentement à la communication de renseignements ne s'applique que pour l'offre de services. L'information détenue ne sera, en aucun cas, utilisée à d'autres fins.
Je consens à ce que les éléments suivants soient transmis :

- RÉSUMÉ DE MES BESOINS EN LIEN AVEC MA SITUATION DE HANDICAP
- HISTORIQUE DES SERVICES DÉJÀ DISPENSÉS
- RÉSUMÉ DES INTERVENTIONS ANTÉRIEURES ET ACTUELLES
- AUTRE (préciser) : _____

En conséquence, j'autorise : _____
(Nom, titre, institution)

À transférer mon dossier étudiant à : _____
(Nom, titre, institution)

Nom de l'étudiant(e) : _____

Signature de l'étudiant(e) : _____

Nom du représentant légal de l'étudiant(e) (si nécessaire) : _____

Signature du représentant légal de l'étudiant(e) : _____

Nom du professionnel(le) (et titre) : _____

Signature du professionnel(le) : _____

Établissement : _____

Date : _____

*Cette autorisation est révoquée par vous en tout temps, par écrit.

Ce document a été validé par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse en juin 2010. Vous pouvez y mettre votre logo, mais nous vous demandons d'en respecter le contenu. Toute modification au contenu annulera la validation de ce document par la commission.

FORMULAIRE PRODUIT DANS LE CADRE DES TRAVAUX DU



Les formulaires, assortis de feuillets explicatifs à l'intention des professionnels et des étudiants, ont alors été testés auprès des quatre établissements au cours de l'année scolaire 2010-2011 et adaptés, à la mesure des commentaires émis à la fin de l'exercice. Par la suite, les documents produits ont été soumis à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) qui ont aussi fait part de leurs commentaires.

Les établissements peuvent maintenant utiliser les formulaires et y intégrer leur logo. Une présentation des formulaires a eu lieu lors d'une journée des répondants et à une assemblée de l'AQICESH ; ils ont aussi été envoyés à deux reprises à tous les cégeps de l'ouest du Québec et au Centre de soutien à l'intégration (CCSI) de l'est.

Constats et évaluation

- Le Comité Interordres a pu constater que l'objectif d'harmonisation des formulaires n'était non seulement au bénéfice des établissements, mais surtout à l'avantage des étudiants, car ces derniers n'avaient plus à reprendre tout le processus d'ouverture de dossier lors de la transition d'un établissement à l'autre ;
- Le Comité a pu observer tout au long des discussions et des échanges entre les quatre établissements concernés, la disparité des services et la non-homogénéité des éléments qui devraient être communs pour assurer la transition des nouvelles populations :
 1. Les critères d'admissibilité aux accommodements, plus particulièrement la question du diagnostic ;
 2. Le mode de financement des accommodements ;
 3. Les pratiques associées à leur mise en place.
- Malgré les efforts conjugués de nombreux professionnels des quatre établissements, la fluidité des communications, les transitions et les transferts de dossiers représentent toujours des défis quotidiens et ces questions ne sont pas résolues à ce jour ;
- Pendant toutes les activités du volet 1, plusieurs discussions eurent lieu entre les intervenants des institutions sur des dossiers plus difficiles, où des contentieux étaient présents. L'hétérogénéité des services, les diagnostics admissibles et la transition entre établissements ont été au cœur de ces échanges. Les participants du volet 1 ont déposé une lettre-réflexion à l'équipe de coordination.

Recommandations

- Poursuivre le processus d'harmonisation en vue d'une transition réussie des nouvelles populations du cégep à l'université, en se concentrant sur les éléments essentiels : le diagnostic, le financement et les pratiques impliquant tous les professionnels des institutions afin d'adopter des approches d'intervention harmonisées ;
- Proposer :
 - 1) L'utilisation des formulaires par les intervenants ;
 - 2) La promotion des formulaires et du protocole d'utilisation par une présentation annuelle dans les réseaux collégiaux et universitaires ;
 - 3) L'évaluation continue de leur pertinence ;
 - 4) L'organisation de rencontres entre les intervenants et des gestionnaires des services inter-niveaux, le tout pour favoriser la création d'un espace commun de communication et de discussion, afin de consolider les mécanismes de collaboration entre les établissements.
- Poursuivre la réflexion et les travaux avec le ministère pour qu'il harmonise les règles de financement et de reconnaissance des nouvelles populations (diagnostic, formulaire, déficience fonctionnelle majeure, etc.) ;
- Poursuivre une veille sur la transition cégep-université pour toutes les populations d'étudiants en situation de handicap.

Étape 2 : Outils et activités de sensibilisation

Sensibiliser les étudiants et le grand public à la possibilité de poursuivre des études universitaires et à la réalité de la transition cégep - université, au moyen d'outils : site Web, matériel promotionnel, ateliers aux étudiants, diffusion media, liens et activités de réseautage et débats, tout au long du parcours. À cette étape du projet, des étudiants ont été impliqués pour la vidéo de lancement, le site Web et pour les capsules vidéo.

Compte rendu du processus

La première activité du groupe de travail associée à cet objectif a été de choisir les outils de sensibilisation les plus appropriés pour les populations ciblées. Une recension des moyens déjà utilisés dans les quatre établissements a permis de déterminer où se situait chaque établissement dans le processus de sensibilisation et d'information, puis d'analyser les moyens les plus efficaces pour transmettre le message, de dresser un inventaire des moyens novateurs et enfin de choisir ce qui semblait le plus prometteur.

Le Comité a ainsi constaté que le processus de sensibilisation et d'information était somme toute bien engagé dans les établissements. Pour assurer une plus grande et plus efficace diffusion du processus, les outils de sensibilisation suivants ont été créés :

- Le site matransition.com a été mis en ligne en mars 2011 : en plus de présenter l'information-clé et les ressources pour mieux préparer la transition cégep-université, le site propose quatre vidéos illustrant les difficultés auxquelles font face des étudiants des nouvelles populations ;
- Sur le même thème, des affiches et des dépliants ont été distribués en même temps dans les quatre établissements et des versions reproductibles avec possibilité d'adaptation selon l'utilisateur, ont été mises en ligne à la demande d'intervenants des réseaux ;
- Suite à la réflexion du premier volet, deux ateliers s'adressant aux étudiants ont été montés :



Tableau synthèse **exemple** matransition.com

Mesures	Démarches à faire	Personnes à contacter	Budget
Preneur de note	Compléter les formulaires du MELS, dont celui de l'évaluation médicale , afin d'obtenir ma subvention Trouver un preneur de note	Un médecin doit remplir votre formulaire d'évaluation médical. Bureau d'aide à la réussite	C'est moi qui doit payer mon preneur de note et gérer mon budget.

COMITÉ INTERORDRES NOUVELLES POPULATIONS EN SITUATION DE HANDICAP

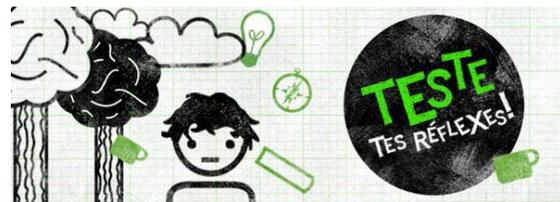
a) Le premier, offert au Collège Montmorency et au Cégep du Vieux Montréal en mai 2011, s'est adressé aux étudiants du cégep qui souhaitent préparer leur transition vers l'université ;

b) Le deuxième, offert à l'Université de Montréal et à l'UQAM en 2011 et de nouveau en 2012, s'adressait aux étudiants qui fréquentaient déjà l'université mais qui recherchaient du soutien et des outils pour mieux s'adapter et s'intégrer au milieu universitaire.

Constats et évaluation

Les outils de sensibilisation ont porté fruit :

- Le site Web est apprécié dans les réseaux et s'avère une excellente tribune de sensibilisation. Sa diffusion a suscité de nombreux commentaires positifs et il est constamment mis à jour depuis, pour rester au cœur de l'actualité touchant les étudiants en situation de handicap ; non seulement ce site permet-il de saisir la nature des difficultés de l'intégration de cette population aux études supérieures, mais par son aspect interactif, il invite l'étudiant à y trouver des solutions en l'informant sur le soutien et l'aide qu'il peut obtenir. D'ailleurs, les vidéos que l'on y présente sont particulièrement appréciées ;
- Les affiches et les dépliants sont toujours utilisés ;



- Les ateliers ont attiré peu d'étudiants. D'une part, le moment choisi pour donner les ateliers n'était pas idéal : au mois de mai dans les cégeps (en fin de session) et à l'automne 2012 à l'université, ceci dans le contexte du mouvement étudiant qui a perturbé le calendrier scolaire de l'hiver et de l'automne 2012. D'autre part, les besoins des étudiants présents étaient à ce point différents, que les intervenants ont conclu que l'atelier de groupe n'était pas la formule adéquate pour les aider : la gestion de groupe, même pour de petits groupes, monopolisait l'attention des intervenants, pourtant très chevronnés ;
- Il est à noter que la plupart de ces outils, produits en 2011, circulent toujours, partout au Québec.

Recommandations

- Assurer la pérennité du site matransition.com par un hébergement dédié ;
- Réitérer l'importance que les intervenants et les gestionnaires travaillent ensemble pour viser une transition harmonieuse des étudiants en situation de handicap, et ce, dans un processus constant d'échanges et d'interactions ;
- Varier les moyens de présentation de la transition collège-université car bien que la formule de l'atelier n'ait pas été probante, il n'en demeure pas moins que le contenu et la matière qui y étaient présentés ont une valeur certaine et pourraient être utilisés sous un autre format, par exemple par le parrainage ;
- Maintenir les activités de sensibilisation auprès des étudiants et de la communauté à partir des outils développés et mis à jour selon les besoins.

CHAPITRE III : **VOLET 2**- IDENTIFIER, HARMONISER ET CONSOLIDER LES PRATIQUES EXEMPLAIRES

L'objectif du deuxième volet était de répertorier les pratiques exemplaires en matière d'intégration et de transition des étudiants issus des nouvelles populations et de les évaluer afin d'en dégager les meilleures.

Volet 2

Étape 3 : Recension de la littérature

Faire la recension des mesures d'accueil, d'aide, d'accommodement et d'accompagnement mises en place pour cibler les meilleures pratiques.

Compte rendu du processus

A. MÉTARECHERCHE

Afin de faire le portrait d'un modèle de l'efficacité des « *pratiques exemplaires* » pour répondre aux besoins des nouvelles populations, une métarecherche fut débutée en 2010, à partir de constats :

- La situation des nouvelles populations étudiantes, le quotidien des enseignants et les paramètres des programmes de soutien sont en rapide mutation et exigent des changements de pratiques¹⁷, car les problèmes y sont réels ;
- Des *pratiques exemplaires* sont tout autant recherchées par les intervenants que par les étudiants en situation de handicap : les premiers pour obtenir un perfectionnement adapté à leur réalité¹⁸ et les seconds pour maximiser leur réussite¹⁹ ;
- La mise en œuvre de ces pratiques reste limitée²⁰ pour l'instant.

Ces constatations non seulement soulignaient la nécessité d'apporter des changements aux pratiques, mais l'importance de fournir de meilleurs outils aux intervenants.

Le Comité avait initialement opté pour une métarecherche qualitative en trois phases : métasynthèse, recherche qualitative sur le savoir-expert et recherche par théorisation ancrée auprès des praticiens. Plusieurs réalisations ont été faites dans la première phase : formulation de la problématique, recherche documentaire, conception de format de la base de données²¹.

17 MELS, 2010.

18 Wolforth, 2009 ; Marc Tremblay, 2011

19 CREPUQ, 2010.

20 Fédération des cégeps, 2010.

21 Métasynthèse des résultats issus de la recherche sur les nouvelles populations étudiantes ; Recherche qualitative sur le savoir expert ; Recherche par théorisation ancrée auprès de praticiens (recherche action -intervention).

Cependant, compte tenu des ressources humaines disponibles, le projet d'une méta-recherche fut abandonné et le Comité choisit la voie d'une revue de littérature plus classique qui permettrait de recueillir, de regrouper et de synthétiser les travaux scientifiques portant sur l'efficacité des mesures de soutien au niveau postsecondaire. Ainsi, cette revue aurait l'avantage d'offrir un cadre de référence intéressant pour les intervenants et les gestionnaires des services de soutien aux étudiants en situation de handicap toujours à la recherche de pratiques probantes facilitant l'intégration de ces derniers.

B. REVUE DE LITTÉRATURE

En 2011, le Comité a recensé les principaux travaux de recherche scientifique effectués au Québec et à l'extérieur qui ont exploré l'efficacité des mesures de soutien utilisées auprès d'étudiants issus des nouvelles populations. Dans le cadre de cette revue, l'emphase a été mise sur les études empiriques qui ont testé l'impact des mesures de soutien sur la réussite et la persévérance scolaire auprès de ces étudiants en situation de handicap.

Cette recherche a notamment permis aux quatre établissements de prendre connaissance d'études menées par d'autres intervenants des réseaux. Autant à la première étape de la méta-recherche qu'à celle de la revue de littérature, les auteurs ont fait référence aux travaux du Réseau de recherche Adaptech²², de Bourassa et Tousignant²³, de Mimouni et King²⁴, de Sénécal et Dubé²⁵ et de Leblanc²⁶. C'est ainsi que tout au long du parcours, la connaissance d'un certain nombre de projets récents ou d'initiatives intéressantes est venue enrichir les travaux.

Constats et évaluation

- Le nombre de travaux scientifiques réalisés auprès des nouvelles populations au niveau post secondaire reste assez limité et peu de mesures de soutien ont été testées de façon standardisée. Ce premier constat est particulièrement flagrant en ce qui a trait aux étudiants présentant un trouble du spectre de l'autisme et un trouble de santé mentale ;
- Plusieurs faiblesses méthodologiques (absence de standardisation, faible échantillonnage, manque de mesures objectives et absence de données sur les effets bénéfiques à long terme des mesures) limitent la portée des conclusions de ces études et les possibles implantations dans les milieux scolaires ;
- Malgré ces limitations, plusieurs études offrent toutefois des perspectives intéressantes, particulièrement pour le soutien aux étudiants présentant un TDA/H et un TA ainsi que

22 Adaptech, <http://www.adaptech.org>.

23 Bourassa et Tousignant, 2009.

24 Mimouni et King, 2007.

25 Sénécal et Dubé, 2009.

26 Leblanc, 2010.

sur l'impact des outils d'aide technologique (logiciel de synthèse et reconnaissance vocale pour aider les étudiants dyslexiques, etc.) et des suivis personnalisés (tutorat) au niveau postsecondaire ;

- Plusieurs autres initiatives, ayant montré des résultats encourageants pour certains étudiants en situation de handicap, ont été rapportées plus spécifiquement dans la revue ;
- Les données de la littérature font transparaître l'importance de considérer plusieurs facteurs qui viennent moduler l'efficacité d'une mesure de soutien, tels que les aspects cognitifs (par exemple, les forces, faiblesses et déficits cognitifs sous-jacents au trouble) et des aspects affectifs (par exemple, trouble anxieux, dépressif). L'importance du diagnostic différentiel²⁷ et l'évaluation de l'impact fonctionnel²⁸ en milieu scolaire, selon le programme d'études, ainsi que les stratégies déjà mises en place par l'étudiant lui-même sont des facteurs incontournables.

Recommandations

- Poursuivre les recherches visant à identifier les mesures de soutien optimales auprès des étudiants en situation de handicap issus des nouvelles populations pour assurer une meilleure rigueur dans la nature et l'offre des services qui leurs sont proposés. Il s'agira plus précisément dans les prochains travaux de recherche de :
 1. Proposer des programmes d'intervention standardisés (coaching, tutorat, parrainage, etc.), afin d'évaluer le bénéfice spécifique et stable de l'intervention mais également d'en permettre l'utilisation ;
 2. Valider les outils d'aide technologique auprès de la nouvelle population francophone (particulièrement pour le TDA et le TA) ;
 3. Évaluer les programmes d'intervention développés auprès de la population autiste au niveau postsecondaire ;
 4. Favoriser les études empiriques pour identifier les ressources et les mesures les plus pertinentes auprès des étudiants présentant un trouble de santé mentale ;
 5. Repérer les pratiques existantes au Québec et tester leur efficacité de façon formelle.
- Mieux sensibiliser la communauté postsecondaire aux troubles de santé mentale, pour faciliter l'accès des services aux étudiants vivant avec cette problématique ;
- S'assurer que les résultats du projet Interordres soient durables dans nos établissements et investis dans un lieu commun de veille stratégique ;
- Valider la pertinence des accommodements ;

27 Diagnostic différentiel : plusieurs symptômes rapportés par l'étudiant (par exemple, difficulté en lecture et écriture) peuvent être sous-tendus par une problématique différente (par exemple, dyslexie phonologique, déficit attentionnel, déficit visuel). Une bonne compréhension de la nature des difficultés permet à l'intervenant d'offrir une intervention adaptée aux réels besoins de l'étudiant.

28 Évaluation de l'impact fonctionnel : un même trouble peut avoir des répercussions variables sur le fonctionnement scolaire en fonction, notamment, du type de programme et des stratégies déjà mises en place. Par exemple, un étudiant atteint d'une dyslexie qui s'inscrit dans un programme en littérature n'a pas la même situation de handicap que celui qui étudie en architecture, un programme qui fait moins appel aux habiletés en lecture et écriture.

- Constituer une communauté de recherche et de pratiques Interordres (plate-forme d'échanges entre les conseillers des établissements pour partage et communication) ;
- Diffuser et recueillir les commentaires obtenus suite à la publication de la revue de littérature et, éventuellement, toute nouvelle donnée qui viendrait enrichir les connaissances sur l'inclusion et la transition aux études supérieures des populations émergentes.

Étape 4 : Pratiques actuelles au Québec

Mener un sondage pour recueillir les pratiques des intervenants des services de soutien aux étudiants en situation de handicap du postsecondaire, lors de la mise en place du plan d'intervention. Mener également un sondage pour documenter les pratiques jugées utiles auprès des nouvelles populations en situation de handicap par les intervenants des milieux postsecondaires québécois, compte tenu du manque de repères issus de la recherche pour guider les pratiques.

Compte rendu du processus

Afin de documenter les pratiques des intervenants des services d'accueil et de soutien aux étudiants en situation de handicap des cégeps et des universités, un sondage en ligne auprès de ces derniers a été développé au début de l'année 2012.

L'administration du sondage a été soumise et approuvée par l'ensemble des comités d'éthique²⁹ de la recherche des établissements visés, processus qui a entraîné des délais et des difficultés, sans compter le contexte du mouvement étudiant qui perturbait le déroulement des activités prévues.

Le sondage a pu être diffusé dès la fin du printemps 2012 auprès de 46 intervenants issus de quatre universités et douze cégeps québécois. Toutefois, la mise en ligne du sondage a été prolongée jusqu'à la fin de septembre 2012, en raison de la faible participation en cette période de vacances. Au final, 18 intervenants provenant de dix établissements québécois ont répondu au sondage.

À l'automne 2012 et à l'hiver 2013, les résultats du sondage ont été analysés. À l'issue de cette analyse qualitative et quantitative, un rapport final, *Pratiques des services d'aide à l'apprentissage auprès des nouvelles populations en situation de handicap dans les établissements postsecondaire*, a été déposé à la fin du printemps 2013. Les résultats du sondage ont de plus été diffusés dans le cadre de plusieurs congrès : l'AQETA (Association québécoise des troubles d'apprentissage), l'ACFAS (Association francophone pour le savoir), la journée CCSI-ouest (Centre collégial de soutien à l'intégration), l'AQICESH (Association québécoise interuniversitaire des étudiants en situation de

²⁹ Sans que le projet Interordres ne soit reconnu comme un projet de recherches, une équipe de sondage a dû soumettre une demande de certification aux comités d'éthique de la recherche des différents établissements impliqués et a répondu aux demandes habituellement faites à des chercheurs. Sans nuire au développement du projet, cette antinomie a maintes fois préoccupé le Comité de direction et l'équipe de coordination. Il aurait été plus aisé que le certificat éthique d'un établissement soit reconnu par les autres établissements participant au sondage.

handicap) et l'ASEUCC/CACUSS (Association des services aux étudiants des universités et collèges du Canada).

Constats et évaluation

CONSTATS GÉNÉRAUX SUR LES PRATIQUES AU POSTSECONDAIRE

- Les ressources à la disposition des institutions sont variées mais les intervenants soulignent le manque de lignes directrices touchant les nouvelles populations : certains intervenants ont développé des façons de faire qui leur sont propres, certains établissements s'appuient sur des programmes d'intervention utilisés dans les services de santé publique et certains intervenants se réfèrent également aux CCSI en cas de questionnements sur les mesures à appliquer³⁰ ;
- En lien avec le manque de lignes directrices, on note une hétérogénéité dans plusieurs pratiques (par exemple, type de rapport reconnu pour l'accès aux services, choix des mesures jugées utiles) ;
- Certaines mesures définies comme utiles dans la revue de littérature, par exemple l'utilisation de la synthèse vocale durant les apprentissages, sont peu proposées aux étudiants. Par ailleurs, les mesures les plus souvent offertes, par exemple, le temps supplémentaire et le local isolé, n'ont pas ou très peu fait l'objet d'études quant à leur efficacité ;
- Les résultats du sondage ont permis de documenter les mesures de soutien utilisées par les intervenants au postsecondaire selon le type de trouble mais ont également permis de repérer les facteurs et le rationnel qui guident l'intervenant lorsqu'il doit choisir les mesures les mieux adaptées pour l'étudiant durant sa scolarité.

RECUEIL DES MESURES DE SOUTIEN AU POSTSECONDAIRE POUR LES NOUVELLES POPULATIONS

Inspirés des travaux de Bourassa et Tousignant, les mesures de soutien (*figure 5*) recueillies dans ce sondage ont été regroupées en trois grandes catégories :

- Mesures de soutien aux études/cours** : Soutien par des personnes, Soutien matériel, Soutien adaptation, Soutien programme, Soutien personnalisé aux études (*tableau A*).
- Mesures de soutien reliées à l'évaluation** : Mesures d'appui à l'évaluation, Suivi personnalisé lié à l'évaluation (*tableau B*).
- Mesures de soutien personnel** : Mesure de soutien personnel (*tableau C*).

³⁰ Macé et Rivard, 2013.

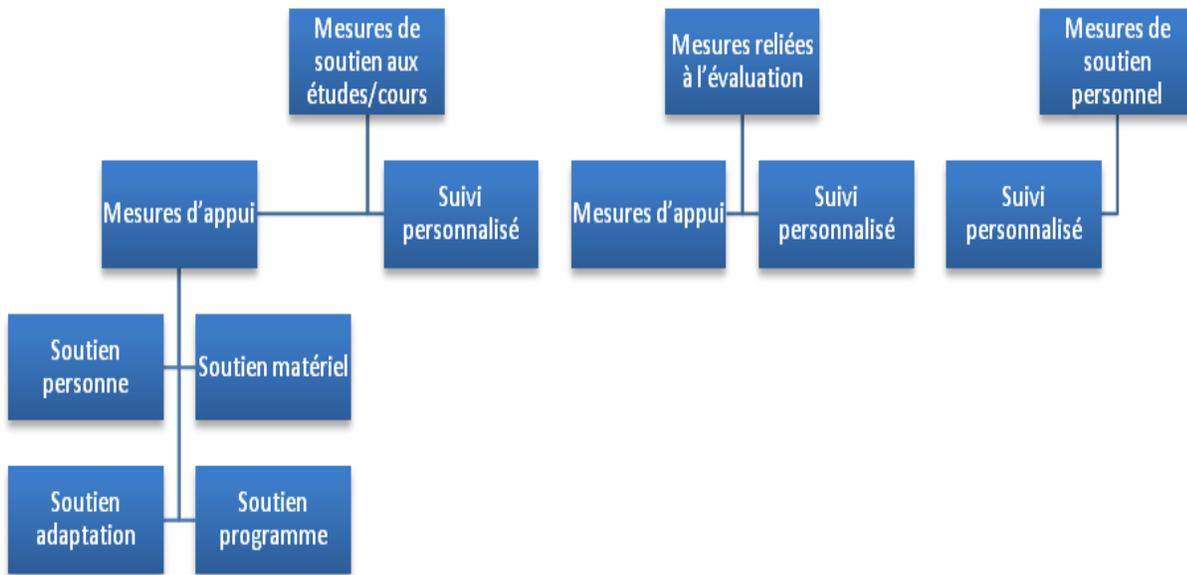


Figure 5. Classification des mesures de soutien selon Bourassa et Tousignant (2009).

En dépit d'une certaine hétérogénéité des pratiques, le sondage offre plusieurs résultats intéressants pour chacune des trois principales mesures de soutien. Les trois tableaux présentés ci-dessous résument les mesures de soutien largement utilisées au niveau postsecondaire selon le sondage.

A. Mesures de soutien études/cours

Les mesures de soutien études/cours regroupent l'ensemble des interventions qui font appel à un soutien et à de l'assistance en classe. Plusieurs constats peuvent être dégagés des résultats présentés dans le tableau A:

- Le soutien par des personnes (particulièrement l'accès à un preneur de notes), le soutien adaptation (allongement de la durée du programme) mais également le suivi personnalisé durant l'apprentissage (surtout les stratégies d'apprentissage et d'études) sont utilisés par la plupart des intervenants du postsecondaire pour les nouvelles populations ;
- La plupart des intervenants vont également utiliser du soutien-matériel pour favoriser l'intégration de la clientèle ayant un TA et un TDA/H ;
- Les mesures liées aux adaptations pédagogiques, par exemple les variations des formules pédagogiques, sont par contre peu proposées au niveau postsecondaire pour soutenir les nouvelles populations.

A. Mesures de soutien études/cours	
Soutien par des personnes	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accès au preneur de notes. ✓ Accès au soutien dans l'utilisation de logiciels adaptés (sauf pour le TSM). ✓ Assistance dans les communications avec les enseignants (pour le TSA et TSM en particulier). ✓ Assistance d'une personne en classe (pour le TSA en particulier).
Soutien-matériel	<p>L'ensemble de ces mesures est largement utilisé et plus spécifiquement auprès des étudiants avec un <u>TA</u> ou un <u>TDA/H</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Disponibilité des notes de cours, <i>PowerPoint</i>. ✓ Disponibilités des textes à lire un peu avant le début des cours. ✓ Disponibilité des textes en mode audio. ✓ Possibilité d'enregistrer le cours (audio). ✓ Accès à un système de traitement de texte avec ou sans correcteur d'orthographe et de grammaire. ✓ Accès à une calculatrice (pour le TA).
Soutien-adaptation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Regroupement d'équipe favorisant l'intégration (pour le TSA).
Soutien-programme	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Adaptation de la durée du programme.
Suivi personnalisé aux études	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Soutien aux stratégies d'apprentissage. ✓ Soutien aux stratégies d'études. ✓ Soutien à la compréhension du texte (sauf pour le TSM). ✓ Soutien à l'écrit : tuteur en français (pour le TA et TDA/H en particulier).

Tableau A. Mesures de soutien aux études et en classe utilisées auprès des nouvelles populations au postsecondaire, par au moins 60 % des répondants.

B. Mesures de soutien-évaluation

Les mesures de soutien contiennent l'ensemble des interventions durant l'évaluation, par exemple, les examens et les travaux écrits. Selon les résultats du sondage présentés dans le tableau B, il en ressort deux principaux constats :

- L'octroi de temps supplémentaire et le local isolé s'inscrivent comme des mesures clés dans l'intervention offerte auprès des nouvelles populations ;
- Le suivi personnalisé lié à l'évaluation est également largement répandu, indépendamment du type de trouble.

B. Mesures de soutien-évaluation	
Mesures d'appui à l'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Temps supplémentaire aux examens. ✓ Local isolé. ✓ Accès à un traitement de texte sans correcteur (pour le TDA). ✓ Accès à un traitement de texte avec correcteur (pour le TA). ✓ Accès à un lecteur et ralentissement du rythme de lecture (pour le TA). ✓ Collaboration entre le personnel enseignant et le service pour déterminer les modalités optimales (pour le TSA). ✓ Médiation durant l'examen (pour le TA).
Suivi personnalisé lié à l'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Soutien à la préparation aux examens.

Tableau B. Mesures de soutien durant l'évaluation, utilisées auprès des nouvelles populations au postsecondaire par au moins 60 % des répondants.

C. Mesures de soutien personnel

Plusieurs mesures de soutien personnel sont également proposées dans les différents établissements québécois : la gestion du stress, l'aide à la résolution de problème, l'orientation scolaire et professionnelle. Un résumé des résultats est présenté au tableau C. Le soutien personnel, complémentaire au soutien aux études et à l'évaluation, représente également un outil d'intervention répandu auprès de la nouvelle population.

C. Mesures de soutien personnel	
Mesures de soutien personnel	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Soutien en orientation de carrière. ✓ Soutien à la gestion du stress. ✓ Aide à la résolution de problèmes personnels. ✓ Soutien à la communication avec les enseignants.

Tableau C. Mesures de soutien personnel utilisées auprès des nouvelles populations au postsecondaire par au moins 60 % des répondants.

FACTEURS INFLUENÇANT LES MESURES CHOISIES POUR L'INTERVENTION DE L'ÉTUDIANT.

Au-delà du diagnostic, les intervenants mettent l'emphase sur plusieurs facteurs pour choisir les mesures de soutien les plus adaptées au besoin de l'étudiant :

- Selon les réponses obtenues, la plupart des intervenants s'appuient sur des mesures de soutien antérieures pour guider leur intervention auprès de l'étudiant ;
- Plusieurs facteurs (par exemple, l'hygiène de vie, les connaissances informatiques, le niveau d'autonomie, les connaissances des méthodes d'études, la langue d'enseignement antérieur)

sont peu considérés lors de l'élaboration du plan d'intervention et les réponses restent hétérogènes, rappelant le besoin d'obtenir des lignes directrices pour faciliter l'intervention ;

- Certains aspects n'ont été évoqués par aucun intervenant. Ainsi, le caractère évolutif du trouble n'est pas considéré par les intervenants sondés. Bien qu'elles soient permanentes, les manifestations cliniques de ces troubles évoluent avec l'âge, les symptômes peuvent s'aggraver (souvent lorsque le diagnostic a été tardif et qu'une comorbidité s'est installée, par exemple, un trouble de l'humeur) ou se résorber à l'âge adulte (développement de stratégies compensatoires, maturation neuronale, etc.).

Recommandations

- Élaborer des lignes directrices communes pour améliorer le soutien offert aux nouvelles populations ;
- Harmoniser les pratiques, notamment en ce qui a trait au type de rapport reconnu et à sa durée de vie. Cette recommandation est cruciale pour l'intervention lors de la transition cégep-université ou d'un changement d'établissement ;
- L'harmonisation passe également par une considération de la durée de vie des rapports médicaux et psychologiques. En tenant compte de l'évolution des manifestations cliniques des troubles, une réévaluation est très utile pour identifier les besoins de l'étudiant au niveau postsecondaire lorsque le diagnostic a été posé durant l'enfance ;
- Sensibiliser les intervenants aux aspects évolutifs des troubles et surtout, aux mesures réputées utiles et efficaces qui ne sont pas utilisées par les intervenants parce qu'elles ne sont pas connues ;
- Mieux sensibiliser les intervenants sur les pratiques valides, les facteurs à considérer lors de l'élaboration du plan d'intervention (par exemple, les aspects évolutifs des manifestations cliniques des troubles, et donc des besoins de l'étudiant à l'âge adulte en milieu scolaire). Mieux sensibiliser la communauté postsecondaire aux troubles de santé mentale, pour faciliter l'accès des services aux étudiants vivant avec cette problématique ;
- Poursuivre la recherche sur les mesures offertes qui ne sont pas validées empiriquement ;
- Faciliter les ententes interétablissements scolaires pour les démarches de certification éthique lors des projets de recherche-action.

Étape 5 : Un outil permettant de faire le lien entre la recherche et les mesures proposées aux étudiants

Les deux facettes de la présente étude, soit la revue de littérature et l'inventaire des accommodements et des services de soutien utilisés dans les établissements postsecondaires et les critères servant à baliser le choix des accommodements ont donné lieu à l'élaboration d'un outil d'intervention (*figure 6, aux pages suivantes*), diffusé dans les réseaux d'enseignement postsecondaires.

1. Les données collectées lors du sondage permettent donc de formuler certains conseils et de suivre des pistes de réflexion, voire de proposer des solutions aux intervenants des services de soutien dans leur travail quotidien ;
2. Un outil d'intervention (grilles d'observation ou d'analyse) a été construit à partir de la liste des accommodements utilisés dans les établissements et par des conseillers. Ce document sous la forme d'une liste de vérifications à compléter, s'utilise lors de l'élaboration du plan d'intervention et du suivi. Dans sa version électronique, il peut favoriser le transfert d'information (liste de contrôle des mesures utilisées). L'outil facilite le transfert d'information durant la transition cégep-université et il harmonise les mesures de soutien offertes

Recommandations

- Favoriser l'utilisation de l'outil d'évaluation ;
- Évaluer l'efficacité de l'outil auprès des intervenants et le bonifier le cas échéant ;
- Diffuser les données issues de la recherche actuelle et future en vue d'une offre de service plus homogène, favorisant ainsi les transitions d'un ordre d'enseignement à l'autre et d'un établissement à l'autre.

Figure 6. Outil d'intervention interordres volet 2

Anne-Laure Macé, Ph.D.
Marie-Pier Rivard, M.A.
12 juillet 2013



AIDE AU PLAN D'INTERVENTION POUR LES NOUVELLES POPULATIONS EN SITUATION DE HANDICAP AU NIVEAU POSTSECONDAIRE

1. Un répertoire de mesures de soutien adaptées aux nouvelles populations.
2. Une liste de facteurs qui influencent le choix de l'intervention auprès de l'étudiant.

PRESENTATION DE L'OUTIL

Le présent outil vise à optimiser la pratique des intervenants travaillant auprès des nouvelles populations (comprenant le trouble déficitaire de l'attention/hyperactivité, le trouble d'apprentissage, le trouble du spectre de l'autisme et le trouble de santé mentale) au niveau postsecondaire. Il a été développé dans le cadre d'un projet du Comité Interordres et tient compte de recherches scientifiques antérieures et des pratiques des intervenants postsecondaires québécois.

Il est présenté sous forme d'une liste de vérification, ce qui le rend complémentaire aux outils déjà utilisés dans les différents établissements (p. ex. : questionnaires d'accueil). En considérant la composition variée des équipes dans les services d'intégration québécois, nous avons mis l'accent sur le type de soutien plutôt que sur le type de spécialistes. Tous les intervenants peuvent ainsi plus facilement implanter l'outil dans leur structure respective.

Cet outil s'inscrit dans une approche personnalisée et multidisciplinaire, dans laquelle le choix des mesures de soutien varie non seulement selon le trouble, mais également selon des défis académiques variés et changeants qui influencent les besoins et la situation de handicap de l'étudiant. Aussi, selon cette approche, il n'est pas étonnant de voir deux étudiants ayant obtenu le même diagnostic avec un plan d'intervention différent. Le plan d'intervention s'élabore autour d'une identification des besoins spécifiques de chaque individu et repose sur la collaboration entre les spécialistes internes (voire externes) à l'établissement.

L'outil comporte deux parties indissociables :

1. **un répertoire de mesures de soutien adaptées aux nouvelles populations** et qui vise à élargir l'éventail des mesures de l'intervenant et à le familiariser avec des mesures alternatives qui pourraient être appliquées dans certaines situations. Ce répertoire devrait permettre

également de réduire les oublis et de maintenir une trace du soutien proposé. Une version Excel est d'ailleurs disponible pour faciliter le suivi au fil des sessions, lors d'un changement d'établissement ou d'une transition cégep-université (cette version est disponible sur le site internet : www.quebec.ca/capres/Interordre-Montreal). Certaines mesures, qui ont fait l'objet d'une validation scientifique pour une des populations cibles, ont également été annotées. Rappelons toutefois que la validation empirique d'une mesure ne justifie pas son application systématique auprès de tous les étudiants de cette population suivie dans le service.

2. **une liste de facteurs qui influencent la situation de handicap de l'étudiant** et qui, par conséquent, modulent le choix des mesures. Ces facteurs sont regroupés en 4 dimensions : le programme de l'étudiant, le profil de l'étudiant, le fonctionnement actuel, les interventions antérieures. Il s'agira notamment de répondre à certaines questions qui vont orienter l'intervention :
- Est-ce que certains aspects du profil cognitif et personnel de l'étudiant peuvent entraver sa réussite dans son programme d'études actuel? Y a-t-il des moyens pour y remédier?
 - Est-ce que le fonctionnement actuel de l'étudiant augmente sa situation de handicap? Si oui, y a-t-il des moyens d'en réduire l'impact?
 - L'étudiant a-t-il eu des interventions antérieures? Ont-elles été efficaces? Si oui, quelles ont été les conditions d'efficacité de ces mesures?
 - Est-ce que les mesures favorables à la réussite scolaire de l'étudiant sont justes et raisonnables? En d'autres termes, est-ce que l'application d'une mesure n'entrave pas l'évaluation des compétences demandées dans le cours ou dans le programme?

RÉFÉRENCES

Macé, A.L., & Landry, F. (2012). *Efficacité des mesures de soutien chez les nouvelles populations en situation de handicap au postsecondaire : ce que la recherche nous dit! Rapport Final*. Montréal : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Macé, A.L., & Rivard, M.P. (2013). *Pratiques des services d'aide à l'apprentissage auprès des nouvelles populations en situation de handicap dans les établissements postsecondaires. Rapport Final*. Montréal : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Bourassa, M. et Tousignant, M.C. (2009). *Vers l'élaboration d'un service d'adaptation scolaire qui engage toute la communauté autour de la réussite éducative des étudiants du collégial ayant un trouble d'apprentissage ou un problème de santé mentale*. Recherche subventionnée par le MELS.

Tremblay, M. (2011). *Bilan de la métarecherche*. Comité Interordres. *Rapport Final*. Montréal : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Chouinard, J. & Tremblay, M. (2013). *Communication personnelle*. Montréal.

RÉFÉRENCES ADDITIONNELLES

Site : [matransition.com](http://www.matransition.com) – hyperlien : <http://www.matransition.com/>

Présentation de l'espace Interordres sur le site du CAPRES – hyperlien : <http://www.quebec.ca/capres/Interordre-Montreal.shtml>

Traduction des documents en anglais sur le même site

1. Répertoire des mesures de soutien au postsecondaire pour les nouvelles populations

Mesures de soutien aux études et à l'assistance en classe	Date (AA.MM.JJ)
Mesures de soutien – personnes	
Accès à un preneur de notes	
Aide dans les communications avec les enseignants (c)	
Aide de la part d'une personne en classe (enseignant, accompagnateur, étudiant en techniques d'éducation, etc.)	
Autres mesures ou commentaires :	
Mesures de soutien – matériel (voir fonctions d'aide en italique, entre chevrons)	
Accès à un système de traitement de texte durant les apprentissages « <i>Édition de texte</i> » ¹	
Accès à un correcteur d'orthographe et de grammaire (b) « <i>Révision-correction</i> »	
Accès à un correcteur d'orthographe pour les mots inconsistants (b, dyslexie de surface ou mixte) « <i>Révision-correction d'un mot ayant une forme phonologique en sa forme conventionnelle</i> »	
Accès à un système de prédiction orthographique qui produit une liste de mots à partir des premières lettres écrites « <i>Prédiction orthographique selon un procédé de correspondance orthographique ou phonologique</i> »	
Accès à un logiciel adapté à l'analyse du contenu d'un texte (p. ex. : marqueur de relation, répétitions, phrases sans verbe, etc.) (b) « <i>Révision-analyse linguistique</i> »	
Accès à un dictionnaire électronique (de mots, synonymes, antonymes, conjugaisons, etc.) (b) « <i>Dictionnaire</i> »	
Accès à un recueil numérisé des règles de grammaire « <i>Grammaire</i> »	
Accès à un logiciel adapté pour lire et surligner les passages lus (a, b) « <i>Rétroaction vocale par synthèse vocale</i> » et « <i>Mise en évidence du mot lu</i> »	
Accès à un logiciel de reconnaissance vocale qui convertit un message vocal en texte numérique (b) « <i>Écriture vocale / Reconnaissance ou dictée vocale</i> »	
Utilisation d'un outil permettant l'enregistrement de la voix de l'enseignant ou de l'étudiant en format sonore numérique (b) « <i>Note vocale / Enregistrement de la voix</i> »	
Accès à un outil permettant une prise de note vocale et écrite simultanément « <i>Prise de note numérique et vocale</i> »	
Accès à un logiciel permettant l'élaboration de cartes conceptuelles durant l'étude « <i>Idéation des idées</i> »	
Accès à un outil favorisant la synthèse d'un texte à partir d'un repérage des concepts clés « <i>Résumé de texte</i> »	
Accès à un logiciel qui permet de convertir une carte conceptuelle en plan de rédaction et inversement « <i>Conversion du plan de rédaction d'un mode graphique en un mode séquentiel</i> »	
Accès à un outil de gestion des horaires et de planification de l'étude (agenda papier ou électronique, systèmes d'alarme, etc.) (a)	
Accès à un outil de stockage des informations (clés USB, web)	
Utilisation de transparents pour annoter des textes dans les manuels scolaires	
Accès à une calculatrice durant les apprentissages	
Disponibilité des notes de cours et des présentations électroniques (PowerPoint)	
Disponibilité des textes en mode audio	
Disponibilité des textes à lire quelque temps avant le début des cours	
Autres mesures ou commentaires :	
Mesures de soutien – adaptation	
Regroupements d'équipes favorisant l'intégration (c)	
Variation des formules pédagogiques (apprentissage par problèmes, empirique ou par l'exemple, etc.) (a, b)	
Autres mesures ou commentaires :	
Mesures de soutien – programme	
Adaptation de la durée du programme d'études, p. ex. : temps additionnel pour le terminer (a, b, c)	
Substitution d'un cours par un autre	
Autres mesures ou commentaires :	

¹La terminologie proposée pour les fonctions d'aide technologique en lecture et écriture est issue du modèle de M. Tremblay et J. Chouinard (2013). La liste des logiciels, applications mobiles et web associées à ces fonctions est disponible sur les sites internet du Récit en adaptation scolaire et de l'AQICESH.

Mesures de soutien aux études et à l'assistance en classe (suite)	Date (AA.MM.JJ)
Suivi personnalisé aux études <i>(selon le type de soutien et la structure de l'établissement, par différents intervenants (API, éducateur, orthophoniste, orthopédagogue, psychologue, tuteur, etc.) et pouvant prendre plusieurs formes (atelier, suivi individuel, tutorat, parrainage, etc.)</i>	
Soutien aux stratégies d'étude et à l'autorégulation (planification de session, utilisation de l'agenda, etc.) (a, c)	
Soutien aux stratégies d'apprentissage (gestion du style apprenant, etc.) (a)	
Soutien dans l'utilisation de logiciels (b)	
Soutien à la compréhension de textes (recherche d'informations, fiches synthèse, etc.) (b)	
Soutien à l'écrit (structuration de la pensée à l'écrit, optimisation de la prise de notes, etc.)	
Soutien lors de travaux en équipe	
Suivi régulier des rencontres (hebdomadaires/mensuelles)	
Autres mesures ou commentaires :	

Mesures de soutien relatives à l'évaluation	
Mesures de soutien – évaluation	
Temps supplémentaire aux examens (a, b)	
Segmentation de l'examen en plusieurs fois	
Espace distinct dans la salle d'examen (en petits groupes ou seul) (a, b)	
Réduction des distractions dans la salle d'examen (étudiant placé loin de la sortie et des couloirs, utilisation de bouchons ou d'écouteurs, etc.)	
Accès à un système de traitement de texte lors de l'examen « <i>Édition de texte</i> »	
Accès à un correcteur d'orthographe et de grammaire (b) « <i>Révision-correction</i> »	
Accès à un logiciel adapté pour lire et surligner les passages lus (a, b) « <i>Rétroaction vocale par synthèse vocale</i> » et « <i>Mise en évidence du mot lu</i> »	
Accès aux autres fonctions d'aide technologique citées précédemment (voir section « Mesures de soutien – matériel »)	
Collaboration spécifique entre le personnel enseignant et le service, afin de déterminer les modalités optimales (travaux alternatifs, etc.)	
Médiation durant l'examen (aide à la compréhension des consignes, aux stratégies de vérification des réponses, à la gestion du stress)	
Autres mesures ou commentaires :	

Suivi personnalisé relatif à l'évaluation	
Soutien en gestion des stratégies relatives à la réalisation des travaux et à la préparation aux examens	
Autres mesures ou commentaires :	

Mesures de soutien personnel	
<i>(selon le type de soutien par différents intervenants (conseiller en orientation, psychologue, éducatrice spécialisée, etc.) et pouvant prendre plusieurs formes (atelier, suivi individualisé, etc.)</i>	
Soutien en orientation de carrière	
Soutien en information scolaire et professionnelle	
Soutien psychologique (gestion du stress, réduction des affects dépressifs, etc.)	
Soutien en résolution de problèmes personnels	
Soutien à l'intégration sociale, suivi psychosocial (c)	
Soutien à la gestion des finances	
Autres mesures ou commentaires :	

Légende : présence d'appuis empiriques soutenant l'utilité de la mesure auprès des étudiants postsecondaires ayant un : a) TDAH, b) TA, c) TED, d) TSM (Macé et Landry, 2012). La catégorisation des mesures présentées est issue des travaux de Bourassa et Tousignant (2009).

2. Facteurs influençant le choix de l'intervention

Programme actuel
Charge de travail (nombre moyen de cours par session, etc.)
Modalités d'évaluation (travaux écrits, nature des examens – essais, exposés, réponses à choix multiple, etc.)
Existence de stages
Habilités engagées dans ce programme*

Profil de l'étudiant
Forces cognitives et personnelles, défis*
Stratégies d'étude, gestion du temps*
Stratégies d'apprentissage*
Compétences en informatique
Compétences dans la langue d'enseignement

Fonctionnement actuel de l'étudiant
Situation scolaire (temps partiel, contrat de réussite, remise en question de son orientation scolaire, etc.)
Situation personnelle (retour aux études, sur le marché du travail, soutien familial d'enfants à charge, etc.)
Situation psychologique (augmentation de l'anxiété, baisse de la motivation, etc.)*
Situation médicale (maladie de Crohn, etc.)*
Hygiène de vie (sommeil, alimentation, consommation, etc.)
Niveau d'autonomie

Interventions antérieures et actuelles
Prise de médication
Suivis personnalisés (tutorat, accompagnateur, etc.)
Mesures de soutien antérieures
Condition d'efficacité des mesures de soutien (l'octroi de temps supplémentaire est utile pour l'étudiant seulement lors des examens avec réponses à développement, etc.)
Aspect raisonnable de la mesure de soutien accordée*

* Certaines dimensions peuvent nécessiter l'intervention d'un autre spécialiste (p. ex. : conseiller en orientation, médecin, neuropsychologue, orthophoniste, orthopédagogue, psychologue, responsable du programme ou enseignant).

Notes complémentaires

CHAPITRE IV : VOLET 3 - DÉVELOPPER LE SOUTIEN PÉDAGOGIQUE À L'INTENTION DES ENSEIGNANTS

Des l'automne 2011, pour répondre à la fois aux préoccupations pédagogiques des enseignants et à la nécessité de mettre en place des pratiques exemplaires pour intégrer les étudiants en situation de handicap aux études supérieures, le Comité s'est penché dans ce troisième et dernier volet, sur des outils pédagogiques à considérer pour mieux répondre aux besoins des nouvelles populations.

Étape 6 : Revue de littérature

Une recension de la littérature et des outils pédagogiques existants sur les impacts des nouvelles populations dans leur enseignement et dans leur groupe-classe a été faite.

Compte rendu du processus

À l'automne 2011, une recension des écrits concernant les ajustements pédagogiques, les méthodes de gestion de classe ou tout autre thème touchant de près l'enseignement et l'évaluation des apprentissages auprès des nouvelles populations déjà mis en place, a été complétée.

Constats et évaluation

Publiée en décembre 2011, la revue de littérature démontrait l'augmentation du nombre d'étudiants en situation de handicap au postsecondaire, particulièrement ceux issus des nouvelles populations. Cette revue concluait que peu de recherches avaient été faites sur l'intégration de ces étudiants aux études postsecondaires ainsi que sur les stratégies pour amener les enseignants à modifier leurs pratiques à leur égard. Par ailleurs, les obstacles, les points de résistance et les besoins des enseignants devraient être mieux nommés. Selon les recherches, des stratégies pédagogiques appropriées existent pour les divers troubles, mais les troubles d'apprentissage ont bénéficié de plus de recherches que les autres. En conclusion, il y avait nécessité de mieux organiser et structurer la recherche sur la question et que l'accessibilité universelle pouvait offrir un intérêt comme approche en matière d'intervention pédagogique.

La revue citait quelques recherches qui témoignaient de l'importance de l'enseignant comme facteur primordial de réussite autant chez l'étudiant en situation de handicap que chez tout autre étudiant. Elle soulevait que les enseignants du postsecondaire démontraient une volonté d'aider malgré leur désarroi face au manque de soutien qu'ils percevaient.

La recension a donné lieu à des découvertes intéressantes, telles la typologie de Gombert, Adam et Kara. «Pour ces auteurs, l'objectif visé est de former une cohorte d'enseignants experts et efficaces dans la prise en charge des élèves en grandes difficultés agissant comme « pôles de ressources » au sein de chaque établissement scolaire. Bien que destinés aux enseignants du primaire et du secondaire, certains de ces gestes pédagogiques présentent un intérêt pour l'enseignement postsecondaire. Certains éléments de cette typologie sont transposables à l'enseignement supérieur comme par exemple la valorisation des succès de l'étudiant et l'aide par les pairs qui pourraient être pris en compte par les enseignants dans la planification de leur enseignement. D'ailleurs la recension fait mention de plusieurs écrits qui soulignent les effets positifs du tutorat lorsque ce dernier est adapté aux étudiants en situation de handicap.³¹»

Étape 7 : Sondage pour mesurer l'impact des nouvelles populations

Ayant constaté la faible quantité de recherches existantes et convaincue que si peu de recherches pouvaient difficilement servir à développer des outils, l'équipe a choisi de sonder des enseignants des deux cégeps et des deux universités partenaires du projet, sur les impacts des nouvelles populations dans leur enseignement et dans leur groupe-classe.

Le processus prit d'abord la forme de groupes de discussion et ensuite du sondage électronique. Les données furent compilées et analysées au cours de l'été 2012 et un groupe de travail fut chargé d'en examiner les résultats. Le processus de sondage et l'analyse des données qui s'en suivit se sont révélés des plus enrichissants et instructifs. Un ensemble de considérations concernant la préparation et la prestation de l'enseignement, l'encadrement des étudiants et l'évaluation de leurs apprentissages en a été retiré. C'est précisément à ces égards, que le soutien apporté aux enseignants est souvent mal connu ou perçu comme incomplet et difficile d'accès dans certains établissements des réseaux.

Par la suite, une consolidation des outils existants déjà au sein des quatre établissements, la création et le développement d'outils pour mieux soutenir les enseignants dans leurs tâches auprès des nouvelles populations purent être réalisés.

Aux pages suivantes, vous trouverez les conclusions³² tirées de cette compilation, illustrant certaines données significatives. L'échantillon comportait 73 répondants au cégep (54 questionnaires complétés³³) et 54 répondants à l'université (43 questionnaires complétés³⁴).

31 Gombert Anne, Adam Sandrine et Jean-Louis Kara. Le Temps des dys : un dispositif innovant d'intégration en classe ordinaire d'élèves souffrant de troubles spécifiques, Projet d'actions innovantes, Délégation académique à la formation et à l'innovation pédagogique, Aix-Marseille, 2006, 14 pages.

32 Les besoins des enseignants, Beaumont et Trifiro, 2013.

33 49 nouvelles populations et 5 populations traditionnelles.

34 42 nouvelles populations et 1 population traditionnelle.

L'IMPACT DES ÉTUDIANTS

Le Comité Interordres est intéressé par l'impact (figures 10 et 11) de la présence d'étudiants issus des nouvelles populations sur les quatre activités inscrites au cadre de référence du Comité paritaire *Enseigner au collégial...Portrait de la profession*, sur la fonction d'enseignant au postsecondaire³⁵ choisi par le groupe de travail, telles qu'illustrées au schéma suivant :

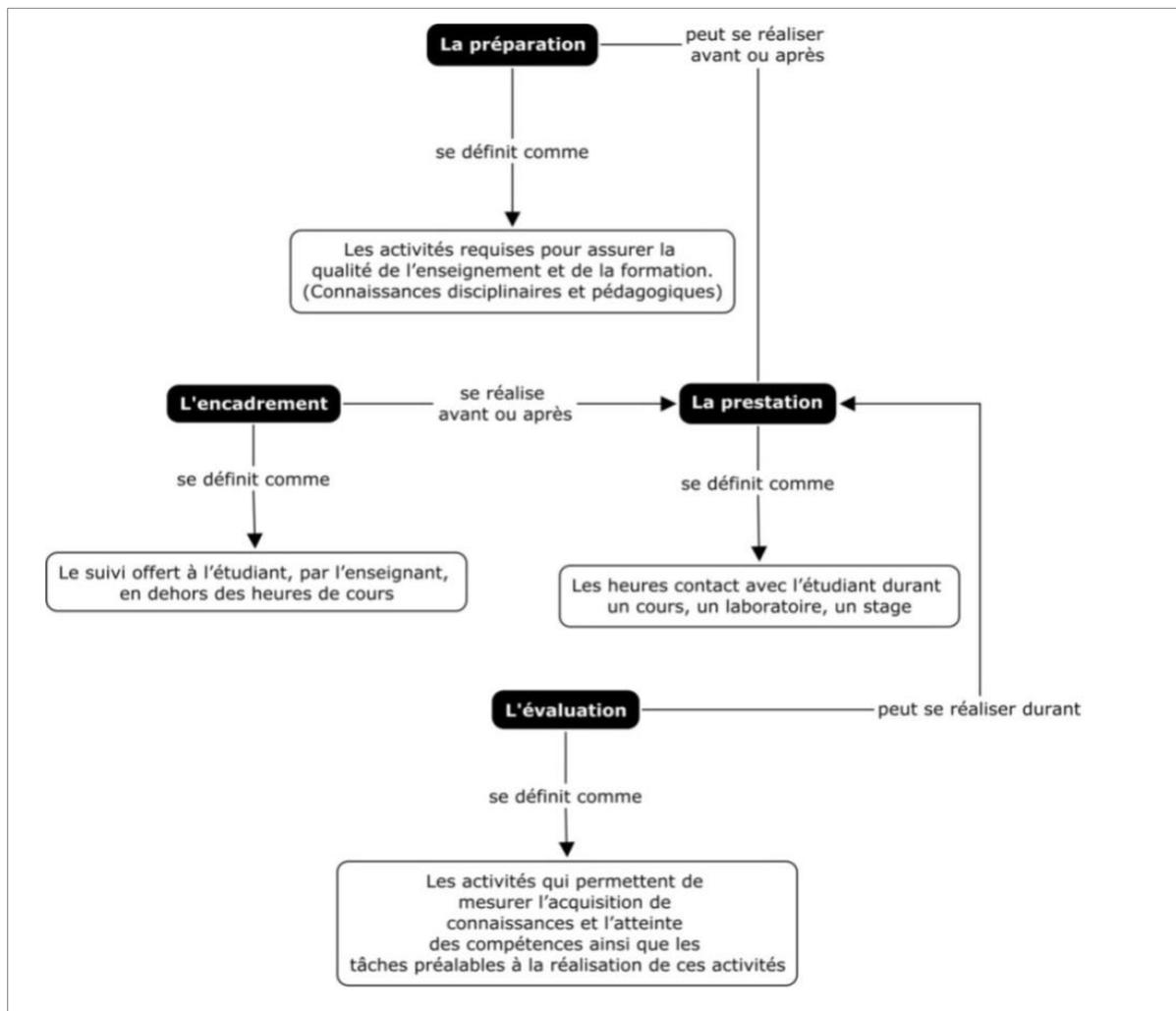


Figure 7. Activités de l'enseignement. Source: Julie Beaumont, d'après le travail du Comité paritaire.

35 Un comité paritaire, formé de représentants patronaux – Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et Fédération des cégeps – et syndicaux – FAC, FEC-CSQ, FNEEQ (CSN) a été mis sur pied par les parties nationales à la suite du renouvellement de la convention collective de 2005-2010. Il avait pour mandat d'« analyser la pratique actuelle de la profession enseignante de l'ordre collégial, notamment les paramètres de la charge individuelle » et d'« étudier les impacts des technologies de l'information et des communications (TIC) sur la tâche d'enseignement ». Il s'inscrit dans les travaux entourant le mandat confié par les parties nationales dans les conventions collectives de la FEC et de la FNEEQ, lequel consiste à « analyser la pratique actuelle de la profession enseignante de l'ordre collégial notamment les paramètres de la charge individuelle » et à « étudier les impacts des technologies de l'information et des communications (TIC) sur la tâche d'enseignement ». Le Comité déposa le document *Enseigner au collégial. Portrait de la profession* en mars 2008.

L'INFORMATION AUX ENSEIGNANTS

Les enseignants du collégial reçoivent l'information par le Service d'accueil et soutien, tandis que les enseignants de l'université sont informés par les étudiants. L'étudiant peut choisir le moment et les enseignants qu'il souhaite informer.

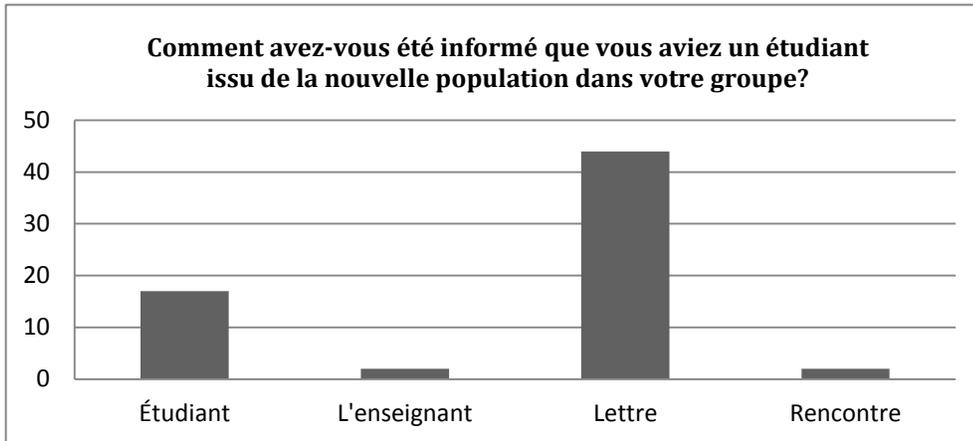


Figure 8. Information reçue au cégep.

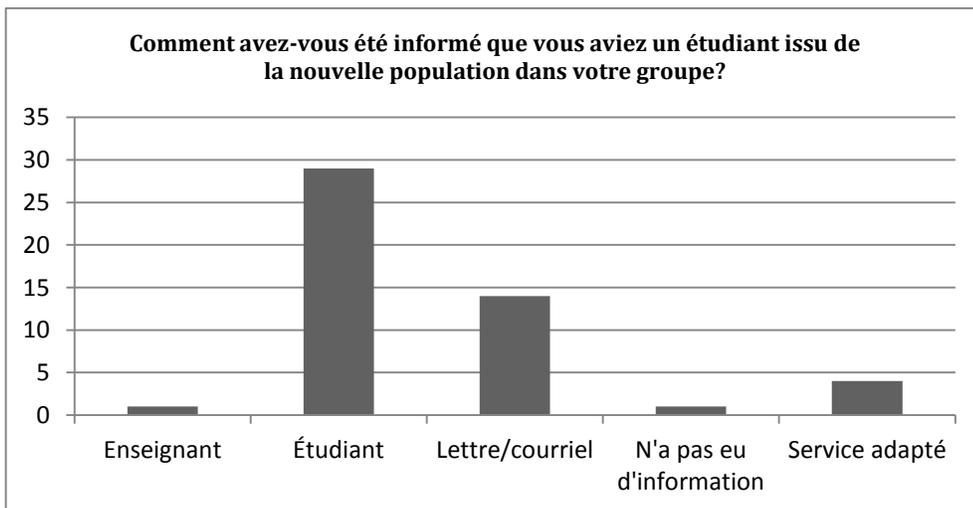


Figure 9. Information reçue à l'université.

L'IMPACT SUR L'ENSEIGNEMENT

Pour les enseignants des cégeps, l'impact se manifeste sur l'ensemble des tâches d'enseignement : la prestation, l'encadrement, l'évaluation et dans une moindre proportion la planification.

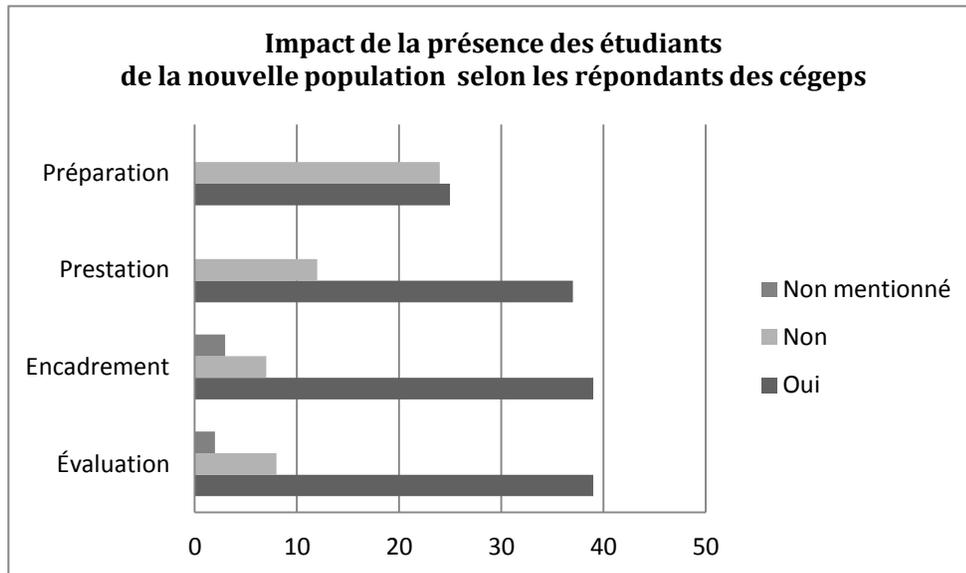


Figure 10. Impact au cégep.

Quant aux enseignants universitaires, l'impact est perçu principalement sur l'évaluation et dans une moindre mesure, sur l'encadrement.

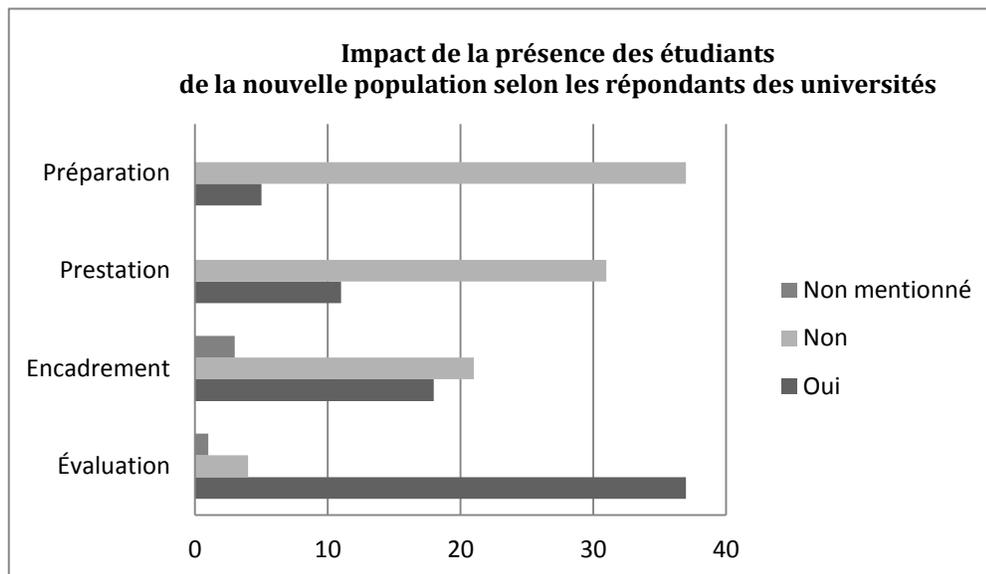


Figure 11. Impact à l'université.

Certains éléments semblent influencer l'impact sur l'enseignement : le nombre total d'étudiants en situation de handicap attribués à l'enseignant, la complexité des besoins de l'étudiant, une situation professionnelle précaire, le degré d'autonomie de l'étudiant, la mise en place de pratiques pédagogiques comme l'approche par compétence ou la conception universelle de l'apprentissage.

L'IMPACT SUR L'ENSEIGNEMENT – CÉGÉPS

Préparation	PLANIFICATION DE L'ENSEIGNEMENT	MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE	RECHERCHE D'INFORMATION	
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Choix des stratégies d'enseignement ; ✓ Planification du déroulement des cours ; ✓ Choix des activités d'apprentissage. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Modification des outils existants ; ✓ Conception de nouveaux outils ; ✓ Remise du matériel pédagogique au service adapté avant le début du cours. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Information sur les troubles d'apprentissage ; ✓ Information sur l'enseignement ; ✓ Information sur les besoins et les caractéristiques d'un étudiant. 	
Prestation	CLIMAT DE LA CLASSE	TRAVAUX D'ÉQUIPE	RYTHME DU COURS	SUPERVISION DE L'ÉTUDIANT DE LA NOUVELLE POPULATION
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Impossibilité de discuter de la situation de l'étudiant avec le groupe ; ✓ Contribution à un climat de collaboration et de tolérance ; ✓ Les comportements imprévisibles de l'étudiant peuvent être une source de stress pour l'enseignant ; ✓ Impatience chez les pairs. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Plus de supervision auprès de l'équipe afin d'accomplir les tâches demandées ; ✓ Plus de temps pour expliquer les consignes ; ✓ Porter attention aux interactions entre l'étudiant et le reste du groupe. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ajustement systématique des activités en classe ; ✓ Dichotomie entre le rythme de l'étudiant et le rythme du groupe ; ✓ L'adaptation constante peut causer du stress chez les enseignants. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Se préoccuper des besoins spécifiques de l'étudiant ; ✓ Supervision de l'étudiant lors de l'enseignement en grand groupe ; ✓ Impression de négliger les autres étudiants de la classe.
Encadrement	RENCONTRE INDIVIDUELLE AVEC L'ÉTUDIANT	TEMPS CONSACRÉ PAR COURRIEL	COLLABORATION AVEC LES PROFESSIONNELS DU SERVICE D'ACCUEIL ET DE SOUTIEN	
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rencontres individuelles ; ✓ Discussion sur les notions vues en classe et des aspects personnels ; ✓ Impression d'une diminution du temps de disponibilité pour les autres étudiants. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Plus de messages courriel ; ✓ Demandes de précisions pour un travail ou une notion vue en classe. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Discussions sur les besoins de l'étudiant avec un professionnel du Service adapté ; ✓ Tâches sous-jacentes aux rencontres avec le Service d'aide. 	
Évaluation	LOGISTIQUE DES ACCOMMODEMENTS	QUESTIONNEMENT DURANT LA CORRECTION	MODIFICATION DES PARAMÈTRES DE L'ÉVALUATION	
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en place d'accommodements non contextualisés ; ✓ Mise en place de l'accommodement par l'étudiant lui-même ; ✓ Difficulté à accorder du temps supplémentaire lors de travaux d'équipe. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Davantage de commentaires sur les travaux et examens de ces étudiants. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Modification de la durée, du lieu, du moment, du déroulement, des critères d'évaluation, du logiciel utilisés et du matériel autorisé. 	

L'IMPACT SUR L'ENSEIGNEMENT – UNIVERSITÉS

Préparation	MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE		
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Remise des documents avant le début du cours ; ✓ Modification du déroulement de la séance. 		
Prestation	INTERACTION AVEC LES AUTRES	TRAVAUX D'ÉQUIPE	INTERVENTION EN CLASSE
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réactions des pairs par rapport aux comportements de l'étudiant ; ✓ Dans l'absence de connaissance de la situation de l'étudiant, les pairs peuvent être intolérants et irrespectueux envers l'étudiant. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Difficulté à intégrer l'étudiant au sein d'une équipe. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Intervenir auprès de l'étudiant concernant la longueur et la fréquence des interventions ; ✓ Interventions dérangeantes pour les pairs ; ✓ Être plus attentif aux besoins, aux questions, aux commentaires des étudiants de la nouvelle population.
Encadrement	RENCONTRE INDIVIDUELLE AVEC L'ÉTUDIANT	SUPERVISION DU TRAVAIL D'ÉQUIPE	
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Plus de rencontres individuelles que les étudiants sans trouble d'apprentissage ; ✓ Discussion sur les notions vues en classe ainsi que des aspects personnels. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Plus de temps d'encadrement pour une équipe dont un membre fait partie de la nouvelle population. 	
Évaluation	LOGISTIQUE DES ACCOMMODEMENTS	MODIFICATION DES PARAMÈTRES DE L'ÉVALUATION	ATTITUDE ENVERS L'ÉTUDIANT
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Remise de l'examen au Service d'accueil et de soutien avant la date de passation pour le groupe ; ✓ Communication par courriel avec le Service d'accueil et de soutien et l'étudiant ; ✓ Déplacement vers le local de l'étudiant afin de donner les consignes identiques et répondre aux questions. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Modification de la durée, du lieu, du moment et de la forme de l'évaluation (par le Service d'accueil et soutien ou l'enseignant) ; ✓ Correction des examens et des travaux de l'étudiant après ceux du groupe ; ✓ Conception d'une deuxième version de l'examen. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Plus de tolérance pour les fautes permises, l'application de pénalités dues à un retard, délai supplémentaire accordé pour les étudiants en situation d'handicap.

CONNAISSANCE DES SERVICES OFFERTS

Les enseignants des cégeps et des universités connaissent peu, voire pas du tout, les services offerts aux étudiants par le Service d'accueil et de soutien ainsi que le rôle que ce service peut jouer, non seulement pour aider les étudiants en situation de handicap mais aussi pour offrir un appui au personnel enseignant. Dès lors, une information accessible et vulgarisée sur les procédures, les accommodements et les responsabilités de chacun permettrait une meilleure connaissance des ressources institutionnelles.

LA PRÉSENCE DES ÉTUDIANTS EN SITUATION D'HANDICAP AU POSTSECONDAIRE

Les enseignants du collégial et ceux de l'université perçoivent différemment la présence des étudiants des nouvelles populations. Les enseignants des cégeps considèrent ces étudiants comme une partie intégrante de leur paysage professionnel, alors que ceux des universités considèrent qu'il s'agit d'une situation exceptionnelle. Le mode d'information mis de l'avant par les établissements contribuerait probablement à cette perception. Malgré une philosophie d'intégration, il subsiste un doute quant à la légitimité de la présence des étudiants des nouvelles populations aux études postsecondaires : « *Je crois que parfois ça leur fait miroiter des choses qu'ils ne pourront jamais atteindre. Le monde du travail ne sera pas nécessairement adapté à leur handicap. Par exemple, pour ceux qui n'arrivent jamais à compléter une session complète sans faire une dépression, ils ne seront pas plus capables de travailler. On leur fait croire à des choses qu'ils ne pourront jamais avoir.* ³⁶ ».

Constats et évaluation de la collecte combinée de données

Les enseignants ont exprimé le besoin d'être informés :

- Des besoins spécifiques d'un étudiant en situation de handicap ;
- Des procédures institutionnelles et du service d'accueil et soutien ;
- Du rôle et des responsabilités des intervenants ;
- Des processus de définition d'un accommodement ;
- De l'impact des troubles d'apprentissage en classe.

En somme, l'information doit être adaptée aux besoins des enseignants et doit être diffusée au moment où ils souhaitent la recevoir. Les enseignants affirment que d'offrir des formations et des conférences sur les troubles d'apprentissage, n'est pas moyen adéquat pour répondre à leurs problèmes, car de nombreuses sources d'information à cet égard sont déjà disponibles sur le Web : « *Une formation qui aura lieu la session suivante n'est pas la réponse au problème. D'ailleurs, le Web*

36 Témoignage d'un enseignant, Comité Interordres : Analyse des données pour les répondants du cégep et de l'université Document de travail.20/07/2012

est rempli d'outils pour les profs. Les profs ont besoin d'un soutien personnalisé en fonction des urgences et des problèmes qu'ils vivent quotidiennement dans leur classe.³⁷ »

Dans un même ordre d'idées, le coaching semble représenter une option à envisager pour les enseignants confrontés à l'obligation d'adapter leurs méthodes pédagogiques pour les besoins des étudiants en situation de handicap.

Les enseignants qui affirment ressentir l'impact de la présence des étudiants de la nouvelle population pendant la prestation affirment également ressentir un impact sur l'encadrement de ces étudiants. Lorsqu'une situation complexe se présente en classe avec un étudiant de la nouvelle population, les enseignants semblent préférer offrir du temps d'encadrement au lieu de traiter la situation durant la prestation. Cette façon de procéder pourrait s'expliquer par le désir de respecter, à la fois, le rythme du groupe et le rythme de l'étudiant. « La période de questions était monopolisée par cet étudiant. La nature de ses questions ainsi que la gêne qu'elles provoquaient en classe faisait que personne d'autre n'osait poser de questions. Je finissais toujours par inviter l'étudiant à me poser ses questions après le cours, à mon bureau. ³⁸»

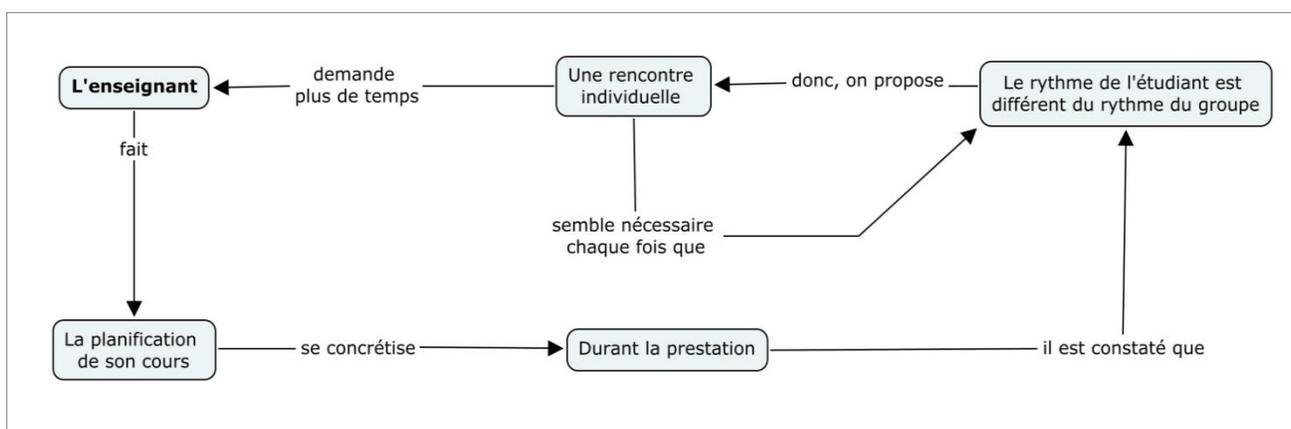


Figure 12. Processus. Prestation-Encadrement. Source: **Julie Beaumont**, d'après le travail du Comité.

37 Ibid.

38 Ibid.

Recommandations

ACCOMPAGNEMENT DE L'ENSEIGNANT

- Offrir du *coaching* sous les thèmes suivants : pratique réflexive, approche par compétence, évaluation, gestion de classe, travail d'équipe. Ce coaching pourrait être fait, par exemple, par un enseignant/professeur-ressource ou par un conseiller pédagogique des Services de soutien à l'enseignement ainsi que sous forme de témoignages, capsules vidéo et ateliers offerts par les enseignants ;
- Fournir aux enseignants du soutien pédagogique au moment où ils le demandent et au moment où ils vivent des périodes difficiles dûes à la présence de certains étudiants.

CONNAISSANCES

- Diffuser l'information sur les nouvelles populations grâce aux technologies et aux divers médias ;
- Sensibiliser les enseignants à l'impact de la préparation sur la **prestation** (méthodes et stratégies pédagogiques), **l'encadrement** et **l'évaluation**, via par exemple, du coaching ;
- Explorer les approches de conception universelle de l'apprentissage (UDL, UID, UDI et UDE)³⁹ ;
- Regrouper les outils déjà existants qui peuvent être utiles au personnel enseignant en ce qui a trait à l'impact des troubles sur l'apprentissage, par exemple, au moyen de fiches, références, ressources, stratégies efficaces, etc.

PROCÉDURES ORGANISATIONNELLES

- Informer les enseignants des rôles et des responsabilités de chacun : l'établissement, le service d'aide et de soutien, l'enseignant et l'étudiant ; informer de plus, des procédures des services d'accueil et de soutien, de la définition des mesures pour l'étudiant, des obligations légales, de la contrainte excessive et des limites du secret professionnel, par exemple, au moyen de tournées départementales ou sur un site Web ;
- Aider à la prise de décision pour des situations-types (*voir figures 13 et 14*).

PRÉOCCUPATIONS QUI RELÈVENT DU SERVICE D'AIDE À L'INTÉGRATION

- Développer le degré d'autonomie des étudiants pour faciliter la mise en place des accommodements ;
- Informer les enseignants sur le rôle des Services d'aide et de soutien (Journée d'accueil offerte aux nouveaux enseignants, activités de sensibilisation organisées par le Service d'accueil et soutien, etc.) ;

³⁹ UDL (Universal Design for Learning), UID (Universal Instructional Design), UDI (Universal Design for Instruction) et UDE (Universal design in Education).

- Informer davantage les enseignant des aspects légaux touchant la question des étudiants en situation de handicap ;
- Formaliser et diffuser des procédures institutionnelles pour les Services d'accueil et de soutien ;
- S'assurer de la disponibilité des ressources matérielles nécessaires à la mise en place des accommodements demandés par le Service d'accueil et de soutien : ordinateur, local, etc. Lorsque les ressources matérielles essentielles ne sont pas disponibles, une personne mandatée à cet effet, doit être disponible et une procédure doit être appliquée ;
- Offrir de l'information précise à propos des besoins de l'étudiant en situation de handicap afin de contextualiser les accommodements spécifiques à cet étudiant.

UN ÉTUDIANT VOUS PRÉOCCUPE?

Aide à la prise de décision pour l'enseignant du cégep

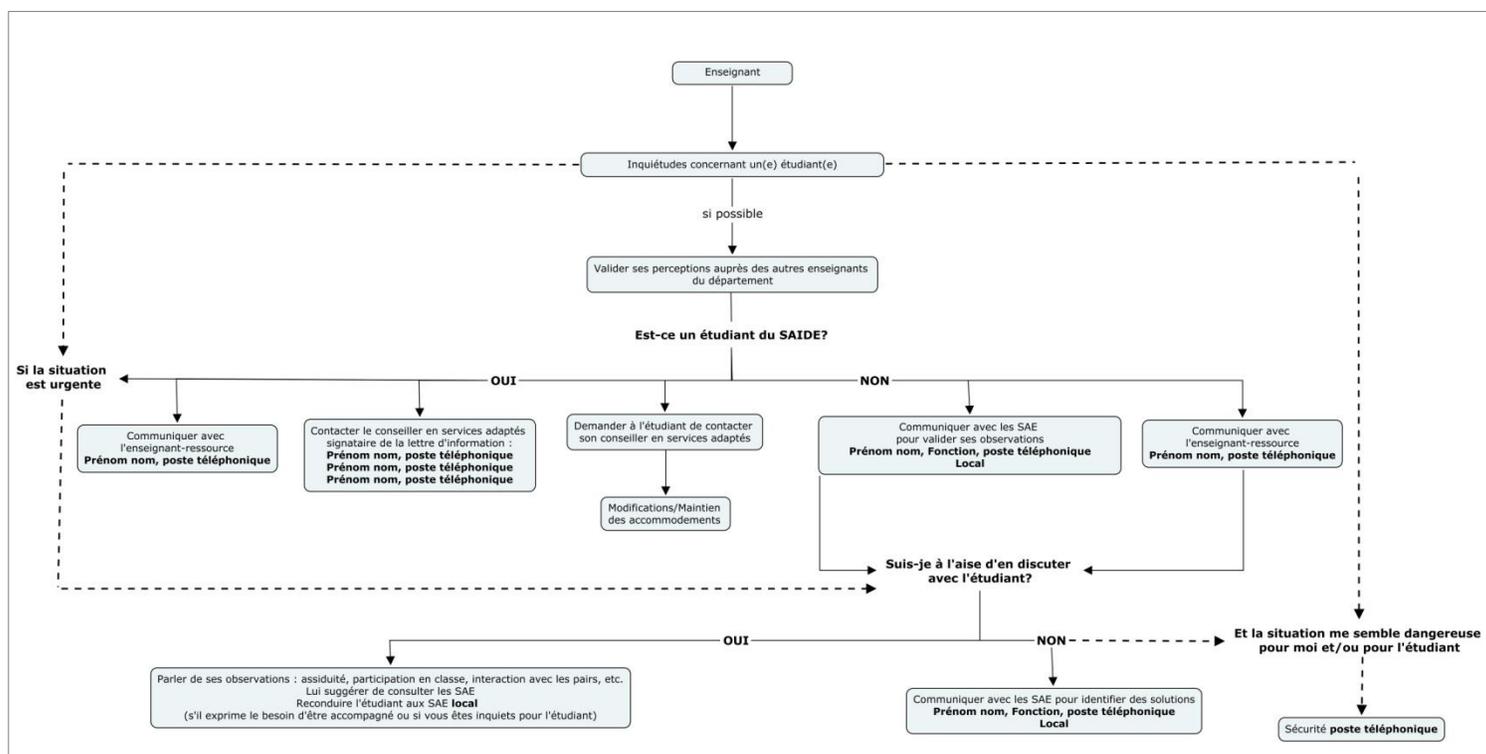


Figure 13. Aide à la prise de décision au cégep. Source: **Julie Beaumont**, enseignante-ressource SAIDE, **Manon Léveillé**, psychologue SAE et **Carole Lavallée**, responsable du SAIDE.

UN ÉTUDIANT VOUS PRÉOCUPE?

Aide à la prise de décision pour l'enseignant à l'université

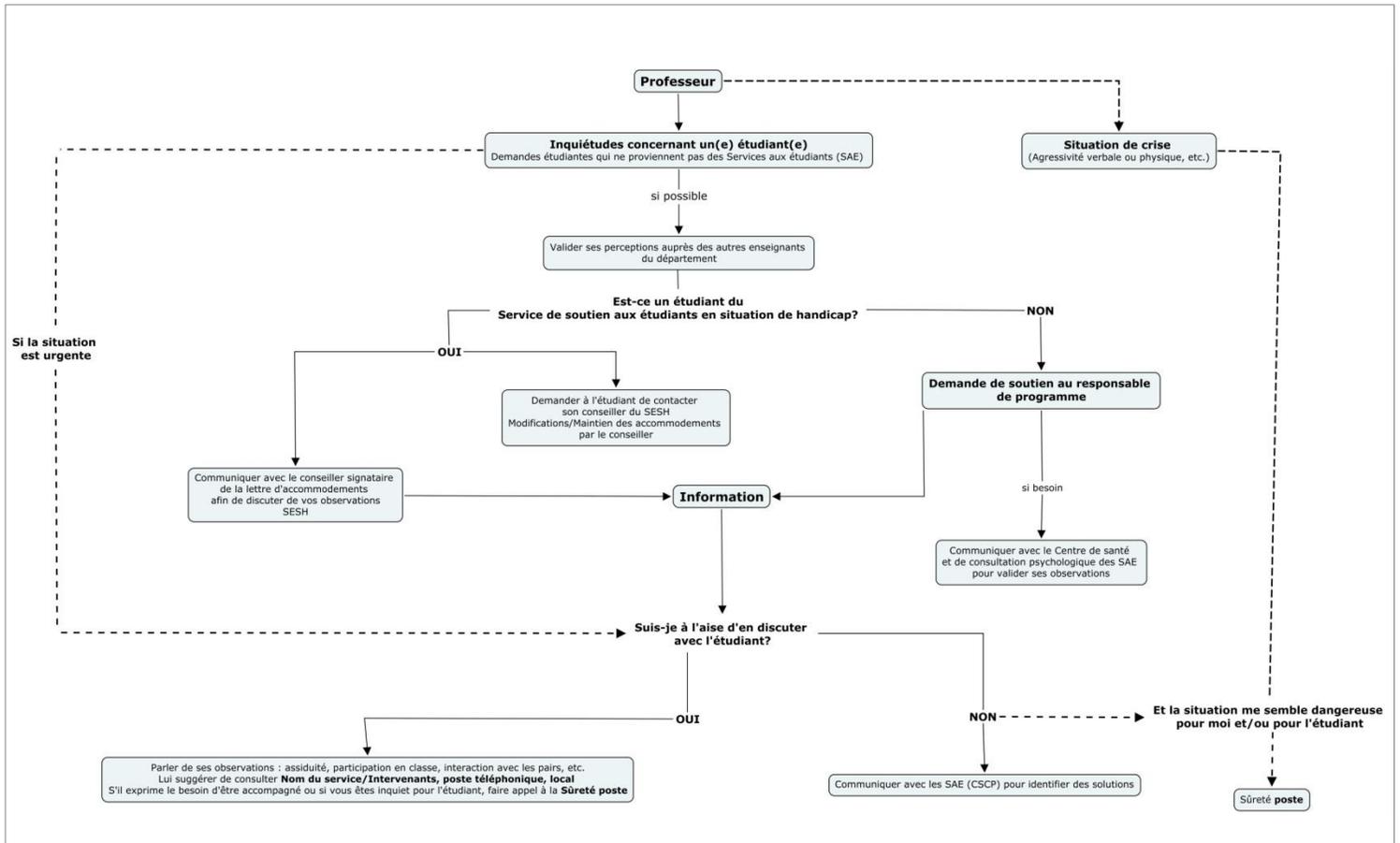


Figure 14. Aide à la prise de décision à l'université. Source: **Julie Beaumont**, enseignante-ressource SAIDE, **Hélène Trifiro**, directrice du CÉSAR et **Sylvain Lemay**, responsable du SASESH.

DEMANDES D'ACCOMMODEMENTS

Aide à la prise de décision à l'université pour une demande d'accommodements

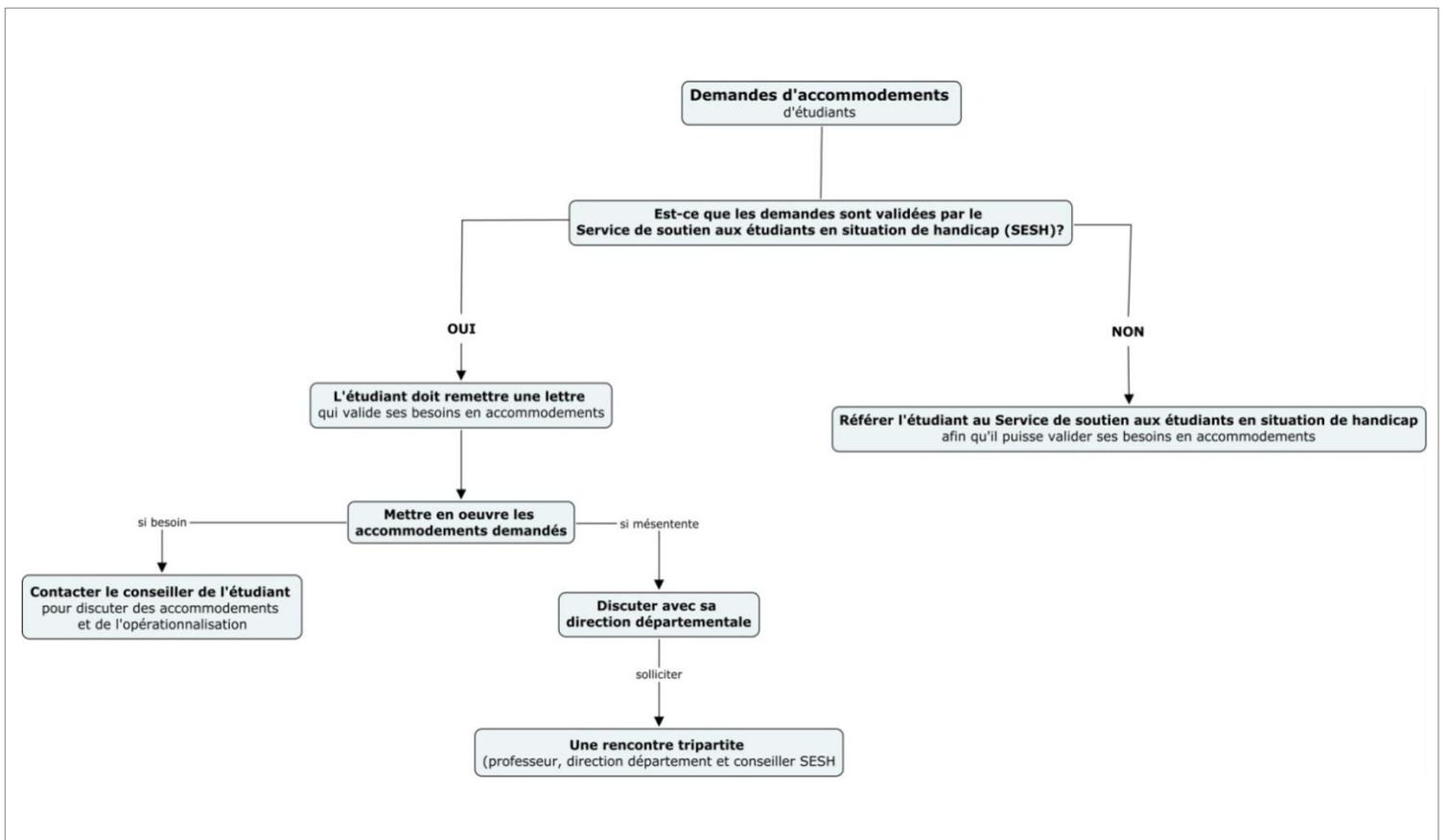


Figure 15. Aide à la prise de décision. Source: **Hélène Trifiro**, directrice du CÉSAR et **Sylvain Lemay**, responsable du SASESH.

Volet 8 : Les outils pour les enseignants

Les conclusions tirées de la revue de littérature regroupées aux résultats des groupes de discussion et du sondage électronique ont orienté le choix de développement d'outils pour répondre aux préoccupations des enseignants.

Proposer aux enseignants des outils : par exemple, schémas des obligations légales ou de décisions et partage d'expériences d'enseignants, pour les soutenir dans leurs interventions auprès des nouvelles populations.

Compte rendu du processus

Au printemps 2013, après avoir analysé les résultats de la collecte de données et les moyens possibles pour soutenir les enseignants ainsi que les outils déjà utilisés dans les quatre établissements, certains outils ont été choisis pour être développés :

- Tableau des rôles et responsabilités de chacun à adapter pour chaque milieu;
- Schéma des obligations légales de chacun (*figure 16*) ;
- Deux capsules concernant des changements de pratique chez les enseignants présentent des témoignages d'enseignants sur leurs expériences auprès de la nouvelle population étudiante en situation de handicap. Ils font part de leurs préoccupations, mais concluent en affirmant que cette intégration est non seulement possible, mais réalisable.

Ces outils ont été élaborés dans des médiums variés pour répondre aux diverses rétroactions reçues des enseignants.

Constats et évaluation

- Le choix d'outils polyvalents selon les établissements pour favoriser la diffusion au plus grand nombre de personnes a été judicieux ;
- Les précisions apportées sur les rôles et les responsabilités des principaux acteurs et les procédures organisationnelles étaient nécessaires.

Recommandations

- Offrir aux enseignants des outils de sensibilisation accessibles, pouvant être rapidement consultés, pour tenir compte du nombre limité de semaines que comprend une session d'études ;
- Développer des modèles d'interventions pédagogiques qui permettent de dépasser les réponses aux premiers besoins des étudiants et du personnel enseignant ;
- Fournir aux enseignants du soutien pédagogiques au moment où ils le demandent et au moment où ils vivent des périodes difficiles face à la présence de certains étudiants dans leur groupe-classe.

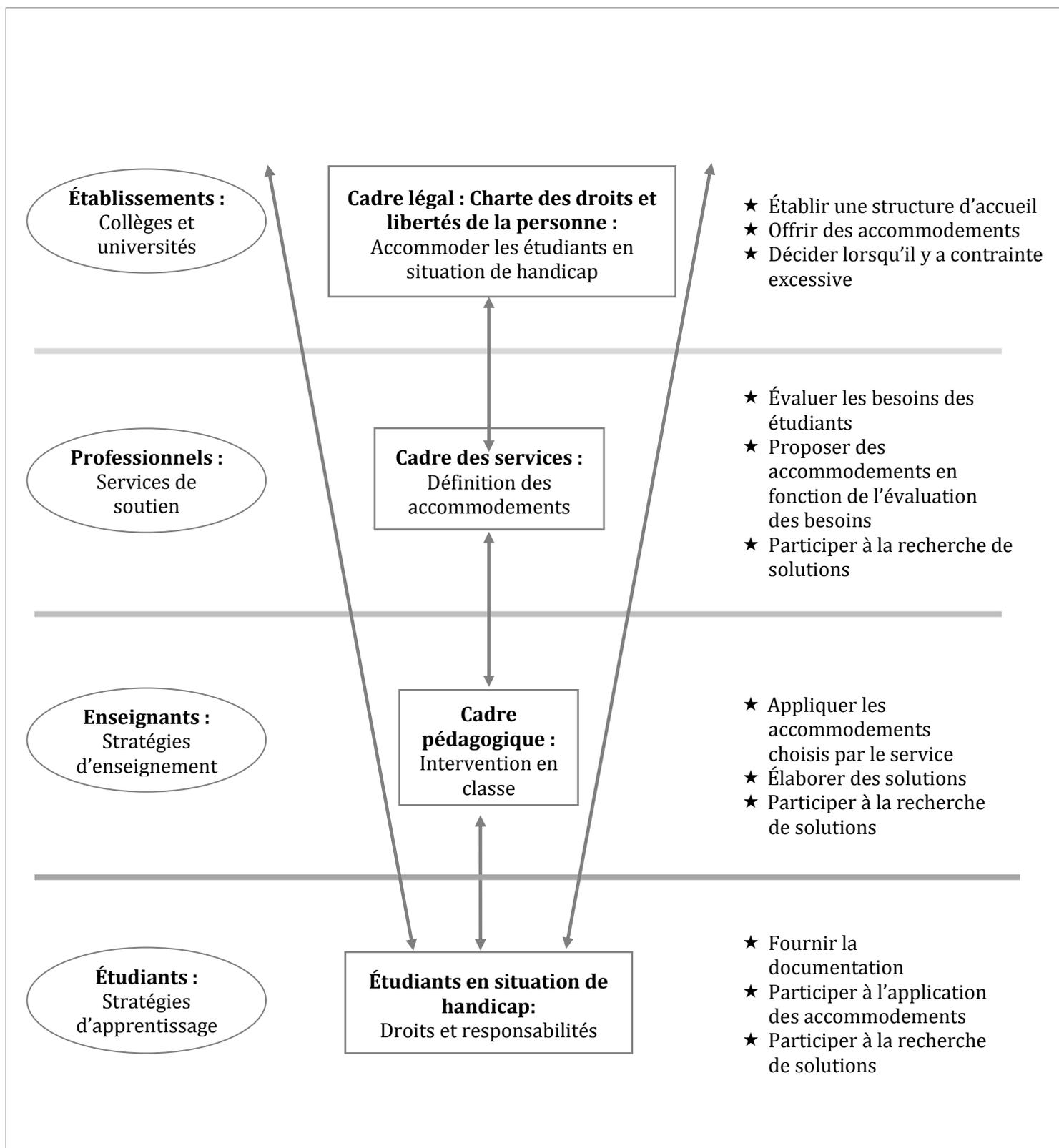


Figure 16. Structure organisationnelle pour répondre aux obligations d'accommodements.

Source: **Carole Lavallée**, Responsable du SAIDE.

CHAPITRE V : AUTRES ACTIVITÉS EN PARALLÈLE

Diffusion des conclusions de la recherche

Les conclusions des recherches du projet ont été diffusées dans des ateliers et des séances d'information ont permis de sensibiliser les établissements à la problématique des étudiants des nouvelles populations. De plus, des textes et des articles ont été publiés, des communiqués émis, et des interviews accordés pour faire connaître le projet Interordres (*figure10, à la page suivante*). Des activités de réseautage ont facilité la circulation d'information entre les établissements : un réseau de conseillers d'orientation et d'information scolaire et professionnelle des collèges et de certains centres de réadaptation⁴⁰ a été créé. À ce jour, la mobilisation autour du projet aura permis de maintenir les activités d'information et de poursuivre l'objectif initial de sensibilisation.

Lancement des travaux et chantiers

Le 11 février 2010, à l'UQAM, le Comité Interordres lançait le projet : *Intégrer les populations dites émergentes aux études supérieures : Mission possible!* devant quelque 50 personnes, provenant des établissements participants, des partenaires associés au projet, du MESRST et des organismes intéressés à en suivre les travaux.

Pendant un peu plus de trois ans, tout au long du parcours emprunté par ce projet, la collaboration entre les établissements, la rigueur de ses méthodes de recherche et d'analyse et le dévouement constant des acteurs qui y ont participé a permis la création d'outils novateurs issus de résultats de recherche significatifs pour intégrer les étudiants issus des nouvelles populations aux études supérieures et offrir le soutien pédagogique aux enseignants.

Cette collaboration a marqué les groupes de travail ; elle se répercutera sur les relations interétablissements qui s'enrichiront au fil du temps.

⁴⁰Centre de réadaptation Lucie-Bruneau et Centre de réadaptation Constance-Lethbridge, entre autres.

Figure 10. Tableau des activités de diffusion, de transfert de connaissances et de représentation⁴¹.

2010-2011	
Conférences et présentations	ADAPTECH, AQETA, AQPC, ITA Deux <i>Journées des répondants</i> , CCSI de l'ouest du Québec Collèges de Maisonneuve, Saint-Laurent, Jean-de-Brébeuf et Gérald-Godin
Rédactions	AQICESH, FQATED Trois bulletins et chroniques
Tables de concertation	CDPDJ Table sur la santé mentale et le marché du travail du grand Montréal
Participation à des colloques et des congrès	ARC, CAPRES, Journées citoyennes en santé mentale Louis H.-Lafontaine
Interviews	FQATED Courrier Laval, Infobourg, Revue d'affaires universitaires, Émission Desautels, « <i>Silence on tourne</i> »
2011-2012	
Conférences et présentations	ADAPTECH, AQETA, AQPC, AQRP, ASSEUC, CACUSS, CAMO-FP-FGA, AQICESH Deux <i>Journées des répondants</i> du CCSI de l'ouest du Québec Portes ouvertes de l'Université Concordia, Université McGill Regroupement des établissements anglophones Université de Montréal, Sciences de l'éducation Collèges spécifiques dans les collèges St-Laurent, de Valleyfield, Bois-de-Boulogne et Marianopolis
Rédactions	Deux bulletins et chroniques Revue Rendez-vous AQETA, Numéro spécial AQPC
Tables de concertation	CDPDJ
Participation à des colloques et des congrès	ARC, CAPRES Journées citoyennes en santé mentale <i>Postsecondary Disability Training Institute (PTI)</i>
2012-2013	
Conférences et présentations	ACFAS, AQETA, AQPC, CACUSS, RIPPH-AQICESH (<i>deux présentations</i>) Deux <i>Journées des répondants</i> CCSI de l'ouest du Québec
Tables de concertation	Rencontre et conférences téléphoniques des trois coordonnatrices des autres projets Interordres sur le même sujet
Participation à des colloques et des congrès	ARC Journée sur la propriété intellectuelle

⁴¹ Les acronymes se trouvent à l'annexe 4.

Journée d'étude des conseillers en orientation

Une journée de formation dédiée aux conseillers en orientation des collèges et des universités, a eu lieu le 4 mai 2012 au Campus Laval de l'Université de Montréal sous l'appellation de *Journée d'étude sur l'orientation et la santé mentale*. Le projet interordres a apporté son soutien à l'organisation de cette journée qui a accueilli des conseillers en orientation de 49 établissements du Québec. Les diverses présentations s'articulaient autour de thèmes d'actualité : la santé mentale, les transitions, l'inclusion scolaire.

Le thème de l'intégration des étudiants en situation de handicap dans les établissements d'enseignement postsecondaire a permis de rejoindre les conseillers en orientation et les conseillers en information scolaire et professionnelle. Ces deux groupes ont exprimé le besoin de poursuivre leurs échanges portant sur les défis que présentent ces étudiants dans leurs pratiques quotidiennes.

Le Comité Interordres a soutenu les efforts de réseautage de ce groupe, entre autres par une journée de colloque, compte tenu de l'importante place que ces conseillers occupent dans le processus d'intégration des nouvelles populations,

Participation au comité de formation sur l'autisme

Dans l'intention d'offrir à la communauté et aux milieux de l'enseignement des ressources concernant l'intégration des élèves en situation de handicap présentant un TSA, un comité intersectoriel et interordres *Formation-TED*, a vu le jour en 2009. Devant l'importance de la représentation de jeunes adultes, le Comité Interordres a été sollicité pour y apporter sa contribution et son expertise. Les travaux du comité *Formation-TED* ont donné lieu à la première activité grand public, qui a été tenue au Collège Montmorency le 3 novembre 2011.

Traduction de certains outils en anglais

Le Comité a reçu de quelques établissements la demande d'accès à nos documents traduits en anglais et a pu y répondre via le programme de l'Entente Canada-Québec. La diffusion en langue anglaise du matériel destiné aux professionnels et aux étudiants des universités et collèges québécois anglophones a ainsi été rendue possible.

CHAPITRE VI : SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

Recommandations du Volet 1, Étape 1 : Protocoles et documents

- Poursuivre le processus d’harmonisation en vue d’une transition réussie des nouvelles populations du cégep à l’université, en se concentrant sur les éléments essentiels : le diagnostic, le financement et les pratiques impliquant tous les professionnels des institutions afin d’adopter des approches d’intervention harmonisées ;
- Proposer :
 - 5) L’utilisation des formulaires par les intervenants ;
 - 6) La promotion des formulaires et du protocole d’utilisation par une présentation annuelle dans les réseaux collégiaux et universitaires ;
 - 7) L’évaluation continue de leur pertinence ;
 - 8) L’organisation de rencontres entre les intervenants et des gestionnaires des services inter-niveaux, le tout pour favoriser la création d’un espace commun de communication et de discussion, afin de consolider les mécanismes de collaboration entre les établissements.
- Poursuivre la réflexion et les travaux avec le ministère pour qu’il harmonise les règles de financement et de reconnaissance des nouvelles populations (diagnostic, formulaire, déficience fonctionnelle majeure, etc.) ;
- Poursuivre une veille sur la transition cégep-université pour toutes les populations d’étudiants en situation de handicap.

Recommandations du Volet 1, Étape 2 : Sensibilisation et promotion des services

- Assurer la pérennité du site matransition.com par un hébergement dédié ;
- Réitérer l’importance que les intervenants et les gestionnaires travaillent ensemble pour viser une transition harmonieuse des étudiants en situation de handicap, et ce, dans un processus constant d’échanges et d’interactions ;
- Varier les moyens de présentation de la transition collège-université car bien que la formule de l’atelier n’ait pas été probante, il n’en demeure pas moins que le contenu et la matière qui y étaient présentés ont une valeur certaine et pourraient être utilisés sous un autre format, par exemple par le parrainage ;
- Maintenir les activités de sensibilisation auprès des étudiants et de la communauté à partir des outils développés et mis à jour selon les besoins.

Recommandations du Volet 2, Étape 3 : Recension

- Poursuivre les recherches visant à identifier les mesures de soutien optimales auprès des étudiants en situation de handicap issus des nouvelles populations pour assurer une

meilleure rigueur dans la nature et l'offre des services qui leurs sont proposés. Il s'agira plus précisément dans les prochains travaux de recherche de :

1. Proposer des programmes d'intervention standardisés (coaching, tutorat, parrainage, etc.), afin d'évaluer le bénéfice spécifique et stable de l'intervention mais également d'en permettre l'utilisation ;
 2. Valider les outils d'aide technologique auprès de la nouvelle population francophone (particulièrement pour le TDA et le TA) ;
 3. Évaluer les programmes d'intervention développés auprès de la population autiste au niveau postsecondaire ;
 4. Favoriser les études empiriques pour identifier les ressources et les mesures les plus pertinentes auprès des étudiants présentant un trouble de santé mentale ;
 5. Repérer les pratiques existantes au Québec et tester leur efficacité de façon formelle.
- Mieux sensibiliser la communauté postsecondaire aux troubles de santé mentale, pour faciliter l'accès des services aux étudiants vivant avec cette problématique ;
 - S'assurer que les résultats du projet Interordres soient durables dans nos établissements et investis dans un lieu commun de veille stratégique ;
 - Valider la pertinence des accommodements ;
 - Constituer une communauté de recherche et de pratiques Interordres (plate-forme d'échanges entre les conseillers des établissements pour partage et communication) ;
 - Diffuser et recueillir les commentaires obtenus suite à la publication de la revue de littérature et, éventuellement, toute nouvelle donnée qui viendrait enrichir les connaissances sur l'inclusion et la transition aux études supérieures des populations émergentes.

*Recommandations du **Volet 2, Étape 4** : Inventaire des pratiques*

- Élaboration de lignes directrices communes pour améliorer le soutien offert aux nouvelles populations ;
- Harmonisation des pratiques, notamment en ce qui a trait au type de rapport reconnu et à sa durée de vie. Cette recommandation est cruciale pour l'intervention lors de la transition cégep-université ou d'un changement d'établissement ;
- L'harmonisation passe également par une considération de la durée de vie des rapports médicaux et psychologiques. En tenant compte de l'évolution des manifestations cliniques des troubles, une réévaluation est très utile pour identifier les besoins de l'étudiant au niveau postsecondaire lorsque le diagnostic a été posé durant l'enfance ;
- Sensibiliser les intervenants aux aspects évolutifs des troubles et surtout, aux mesures réputées utiles et efficaces qui ne sont pas utilisées par les intervenants parce qu'elles ne sont pas connues ;
- Mieux sensibiliser les intervenants sur les pratiques valides, les facteurs à considérer lors de l'élaboration du plan d'intervention (par exemple, les aspects évolutifs des manifestations cliniques des troubles et donc des besoins de l'étudiant à l'âge adulte en milieu scolaire). Mieux sensibiliser la communauté postsecondaire aux troubles de santé mentale, pour faciliter l'accès des services aux étudiants vivant avec cette problématique ;

- Poursuivre la recherche sur les mesures offertes qui ne sont pas validées empiriquement ;
- Faciliter les ententes interétablissements scolaires pour les démarches de certification éthique lors des projets de recherche-action.

Recommandations du Volet 2, Étape 5 : Outil

- Favoriser l'utilisation de l'outil d'évaluation ;
- Évaluer l'efficacité de l'outil auprès des intervenants et le bonifier le cas échéant ;
- Les données issues de la recherche actuelle et future devront être propagées en vue d'une offre de service plus homogène, favorisant ainsi les transitions d'un ordre d'enseignement à l'autre et d'un établissement à l'autre.

Recommandations du Volet 3, Étape 6 : Revue de littérature et outils existants

Recommandations du Volet 3, Étape 7 : Sondage auprès des enseignants

ACCOMPAGNEMENT DE L'ENSEIGNANT

- Offrir du *coaching* sous les thèmes suivants : pratique réflexive, approche par compétence, évaluation, gestion de classe, travail d'équipe. Ce coaching pourrait être fait, par exemple, par un enseignant/professeur-ressource ou par un conseiller pédagogique des Services de soutien à l'enseignement ainsi que sous forme de témoignages, capsules vidéo et ateliers offerts par les enseignants ;
- Fournir aux enseignants du soutien pédagogique au moment où ils le demandent et au moment où ils vivent des périodes difficiles dûes à la présence de certains étudiants.

CONNAISSANCES

- Diffuser l'information sur les nouvelles populations grâce aux technologies et aux divers médias ;
- Sensibiliser les enseignants à l'impact de la préparation sur la **prestation** (méthodes et stratégies pédagogiques), l'**encadrement** et l'**évaluation**, via par exemple, du coaching ;
- Explorer les approches de conception universelle de l'apprentissage (UDL, UID, UDI et UDE)⁴² ;
- Regrouper les outils déjà existants qui peuvent être utiles au personnel enseignant, en ce qui a trait à l'impact des troubles sur l'apprentissage, par exemple, au moyen de fiches, références, ressources, stratégies efficaces, etc.

⁴² UDL (Universal Design for Learning), UID (Universal Instructional Design), UDI (Universal Design for Instruction) et UDE (Universal design in Education).

PROCÉDURES ORGANISATIONNELLES

- Informer les enseignants des rôles et des responsabilités de chacun : l'établissement, le service d'aide et de soutien, l'enseignant et l'étudiant ; informer de plus, des procédures des services d'accueil et de soutien, de la définition des mesures pour l'étudiant, des obligations légales, de la contrainte excessive et des limites du secret professionnel, par exemple, au moyen de tournées départementales ou sur un site Web ;
- Aider à la prise de décision pour des situations-types (*figures 13 et 14*).

PRÉOCCUPATIONS QUI RELÈVENT DU SERVICE D'AIDE À L'INTÉGRATION

- Développer le degré d'autonomie des étudiants pour faciliter la mise en place des accommodements ;
- Informer les enseignants sur le rôle des Services d'aide et de soutien (Journée d'accueil offerte aux nouveaux enseignants, activités de sensibilisation organisées par le Service d'accueil et soutien, etc.) ;
- Informer davantage les enseignants des aspects légaux touchant la question des étudiants en situation de handicap ;
- Formaliser et diffuser des procédures institutionnelles pour les Services d'accueil et de soutien ;
- S'assurer de la disponibilité des ressources matérielles nécessaires à la mise en place des accommodements demandés par le Service d'accueil et de soutien : ordinateur, local, etc. Lorsque les ressources matérielles essentielles ne sont pas disponibles, une personne mandatée à cet effet, doit être disponible et une procédure doit être appliquée ;
- Offrir de l'information précise à propos des besoins de l'étudiant en situation de handicap afin de contextualiser les accommodements spécifiques à cet étudiant.

*Recommandations du **Volet 3, Étape 8** : Les outils pour les enseignants*

- Offrir aux enseignants des outils de sensibilisation accessibles, pouvant être rapidement consultés, pour tenir compte du nombre limité de semaines que comprend une session d'études ;
- Développer des modèles d'interventions pédagogiques qui permettent de dépasser les réponses aux premiers besoins des étudiants et du personnel enseignant ;
- Fournir aux enseignants du soutien pédagogiques au moment où ils le demandent et au moment où ils vivent des périodes difficiles face à la présence de certains étudiants dans leur groupe-classe.

REGARD VERS L'AVENIR

Recommandations déposées le 24 mai⁴³.

La croissance s'étant maintenue et en réfléchissant à l'avenir des services adaptés dans nos établissements, l'équipe de coordination, en collaboration avec des partenaires des trois volets, a rédigé quatre recommandations :

1. Valoriser la concertation :

- Interordres : secondaire, collégial et universitaire ;
- Interétablissements : les partenaires initiaux et ceux qui s'ajouteront ;
- Interprofessionnels : psychologues, conseillers en orientation, conseillers en services adaptés et les autres professionnels ;
- Intramuros : service aux étudiants, aide à la réussite, développement pédagogique, etc.

2. **Poursuivre la recherche** afin de nous assurer des bonnes pratiques et d'encadrer avec plus de rigueur les actions posées par les services adaptés.

3. **Développer des modèles d'intervention pédagogiques** (en classe et hors classe) qui permettraient l'intégration, au-delà de la simple réponse aux besoins de base des étudiants et des enseignants.

4. **Assurer la pérennité dans nos établissements** : s'assurer que les résultats de notre projet soient durables dans nos établissements et investis dans un lieu commun de veille stratégique.

Se donner des espaces de travail commun. Éviter de travailler en silo.



⁴³Le 24 mai 2013, les réalisations du projet Interordres furent présentées aux directions des quatre établissements du Comité Interordres, aux représentants du MESRST, aux partenaires du projet ainsi qu'aux organismes et aux personnes qui ont soutenu le projet.

CONCLUSION

Depuis maintenant un peu plus de trois ans, le projet Interordres s'est penché sur l'intégration des nouvelles populations étudiantes en situation de handicap aux études supérieures. Ces nouvelles populations, au même titre que tous les autres étudiants qui fréquentent les établissements d'enseignement sont motivés par le désir de suivre un parcours académique, d'y développer les compétences et les expertises qui feront d'eux non seulement des citoyens à part entière, mais des atouts précieux à la société de demain. Ces étudiants ont souvent des troubles ou vivent des handicaps invisibles à l'œil, rendant par le fait même leurs besoins sinon invisibles, du moins mal compris.

Si le parcours est semé d'embûches pour tous, les étudiants en situation de handicap doivent de plus composer avec les obstacles et les difficultés que leur diagnostic peut amener et avec les préjugés encore trop présents au sein de la société. Tout au long du projet, *la personne*, l'individu, avec ses forces, ses défis, ses rêves et ses craintes est demeurée au cœur des préoccupations des membres du Comité. L'univers de l'enseignement supérieur, par son envergure et sa complexité, demeure un monde où il est difficile de naviguer sans balises, de maintenir le cap et c'est ici que le rôle des Services d'accueil et de soutien prend tout son sens. La structure doit s'adapter et ne pas devenir un obstacle imprévu.

La forte croissance des nouvelles populations ajoute à chaque session qui commence, une pression supplémentaire aux Services d'accueil et de soutien, porte d'entrée de cet univers. Cette pression et ce sens de l'urgence mettent en lumière les choix que la société québécoise se doit de faire, tant au plan budgétaire qu'au plan des ressources humaines nécessaires pour intégrer ces populations au moment de cette transition qui peut être difficile. À la fin des études, l'étudiant qui aura été accompagné et soutenu par des pratiques exemplaires et qui aura rencontré les exigences académiques, prendra dans la société, non seulement la place qu'il mérite, mais la place à laquelle il a droit.

L'étudiant en situation de handicap qui a choisi de poursuivre des études supérieures, vise la réussite et doit, comme tout autre étudiant, répondre aux exigences académiques, malgré son handicap. Il ne s'agit pas ici de distribuer un accommodement automatique, ni de réagir au cas par cas, décision peut-être invitante, mais perdante à long terme, mais de développer un nouveau modèle d'intégration des nouvelles populations aux études supérieures, et ce, dans le plus grand respect de ces exigences. L'étudiant en situation de handicap, comme tout autre étudiant a le droit à l'égalité des chances, mais a tout autant, le droit à l'échec.

Les intervenants qui œuvrent auprès de ces étudiants le font avec cœur et souvent avec le courage inhérent à l'engagement et ils continueront à le faire et à travailler à chaque jour auprès de ces populations : les outils et les données dégagées du projet Interordres les aideront à valider leurs pratiques et ajouteront, auprès des enseignants, une crédibilité à leurs interventions.

Cet engagement devrait s'étendre à toutes les sphères de la société : les gouvernements, ayant déjà enchâssé dans la loi le droit à l'égalité des chances pour tous, se doivent de jeter un regard neuf sur leur appui financier aux nouvelles populations : elles occuperont une part de plus en plus grande de l'espace public et cette future participation ne pourra être accomplie que si chacun y assume ses responsabilités. Les directions des établissements partagent cette vision, mais seront appelées à augmenter la part des budgets consacrés aux Services d'accueil, si ce n'est que par la force du nombre et pour répondre aux exigences du terrain.

Au cœur de la transition, les enseignants sont des partenaires de la réussite et non des exécutants : garants des exigences académiques, leurs préoccupations pédagogiques envers les nouvelles populations sont réelles, comme le projet a pu l'observer. La réponse au besoin de soutien pédagogique chez les enseignants des deux ordres d'enseignement est déjà bien circonscrite et les Services d'accueil et de soutien demeurent le port d'attache de la transition. Grâce aux données issues de la recherche, des revues de la littérature et des collectes de données, ils pourront dorénavant se référer à des outils et à des pratiques exemplaires, accessibles à tous les milieux afin de valider leurs interventions. Dans ce contexte, la recherche et des travaux de même nature ne pourront que se poursuivre pour valider et constamment ajuster le foyer sur ces populations en mutation.

Le projet Interordres a plongé au cœur de cet univers et la collaboration institutionnelle et organisationnelle en enseignement supérieur constitue sans nul doute un des gains les plus importants de ce projet et à ce titre, il est louable. Pour les membres du Comité Interordres, cette collaboration de trois ans et demi s'est avérée une illustration de ce qu'est le véritable partenariat et la collaboration née de la synergie. Les écueils ont été autant d'occasions pour apprendre et pour se dépasser, tandis que les chocs culturels ont été une source de réflexion vers la résolution des objectifs.

Les établissements partenaires, ayant expérimenté dans leurs services les outils d'intégration et de transition et les ressources pédagogiques qui en font partie, pourront maintenant encourager d'autres collèges et universités à les utiliser avec les adaptations nécessaires. Par ailleurs, une large diffusion de ces outils d'intégration, autant dans les quatre établissements qu'aux établissements des réseaux de l'enseignement supérieur et des partenaires associatifs, pourra se poursuivre afin d'en favoriser la pérennité.

Tous les partenaires de la transition, les étudiants, les intervenants, les enseignants et les directions ont un travail à accomplir et un rôle à jouer. Un rôle de soutien est honorable, mais le cœur de la transition harmonieuse passe par la reconnaissance du droit à l'égalité et du droit aux chances égales, et ce, toujours dans le respect des exigences académiques. Un très grand pas a été fait, mais le Comité reconnaît que la recherche et la proposition de pratiques exemplaires n'en est qu'à ses premiers balbutiements. Loin d'être découragés, l'ouverture observée et le grand intérêt suscité par les travaux du Comité ne feront qu'entraîner encore plus loin l'engagement de tous les partenaires et confirmer que l'espoir et le cœur bien placé ont toujours leur place, mais que les ressources ne sont pas encore au rendez-vous.

RÉFÉRENCES

- Bonnelli, Hélène et al. Portrait des étudiantes et étudiants en situation de handicap et des besoins émergents à l'enseignement postsecondaire, MELS, Gouvernement du Québec, Québec, mai 2010, 41 pages.
- Boucher, Julien. Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ). Pour une éthique de l'égalité des chances, Recherche sur les étudiants avec besoins particuliers, Québec, 2011, 110 pages.
- Bourassa, M., Tousignant, M.C. L'intégration au Cégep de l'Outaouais, une responsabilité collective, Vers l'élaboration d'un Service d'adaptation scolaire qui engage toute la communauté autour de la réussite éducative des étudiants du collégial ayant un trouble d'apprentissage ou un problème de santé mentale, Recherche subventionnée par le MELS, 2009.
- Comité Interordres. Stratégies pédagogiques favorisant la réussite des nouvelles populations étudiantes en situation de handicap et moyens susceptibles d'amener les enseignants à exprimer leurs besoins à l'endroit du soutien pédagogique de ces populations : recension des écrits. Projet Interordres, CAPRES, 2012.
- Comité Interordres. Analyse de données, Projet Interordres, CAPRES, 2013.
- Ducharme, D., Montmigny, K. L'accommodement des étudiants et des étudiantes en situation de handicap dans les établissements d'enseignement collégial. Direction de la recherche, de l'éducation-coopération et des communications. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, Cat. 2.120-12.58, 2012.
- Fichten, Catherine et al. Étudiants ayant des incapacités au cégep : Réussite et avenir, Réseau de recherche Adaptech, Rapport final présenté à FQRSC, Montréal, 2006, 161 pages.
- Fichten, Catherine et al. Facilitateurs et obstacles à la réussite des étudiants handicapés, Pédagogie Collégiale, Vol. 19, No 4, Montréal, Été 2006, p. 20-25.
- Fichten, Catherine et Nguyen, Mai Nhu. Les étudiants handicapés, leurs expériences dans les collèges et universités canadiens et le rôle des technologies informatiques dans leur réussite académique, Réseau de recherche Adaptech, Montréal, 2007, 26 pages.
- Jorgensen, S., Fichten, C.S., & Havel, A. Diplômés de niveau collégial ayant des incapacités - Étude comparative des résultats de la cote de rendement scolaire (CRC ou « cote R ») chez les diplômés sans incapacité, diplômés ayant des incapacités inscrits aux services spécialisés et ceux non inscrits à ces services. Rapport final présenté au Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA), Québec : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec, 2007.
- Landry, France et Georgette Goupil. Trouble déficitaire de l'attention à l'université, Revue internationale de pédagogie de l'enseignement supérieur (Ripes), Numéro 26-2, 2010, p. 2-10.
- Leblanc, J. L'intégration à l'université des étudiants ayant le syndrome d'Asperger : Les programmes et ressources existants. Université du Québec à Montréal, 2010.

Macé, Anne-Laure, Landry, France, Deslières, Catherine. Efficacité des mesures de soutien chez les nouvelles populations en situation de handicap au postsecondaire : Synthèse d'une revue de littérature. Projet Interordres, CAPRES, 2012.

Macé, Anne-Laure, Rivard, Marie-Pier. Pratiques des services d'aide à l'apprentissage auprès des nouvelles populations en situation de handicap dans les établissements postsecondaires. Projet Interordres, CAPRES, 2013.

Macé, Anne-Laure, Rivard, Marie-Pier. Pratiques des services d'aide à l'apprentissage auprès des populations dites « émergentes » dans les établissements postsecondaires. Projet Interordres : document de présentation au Comité de direction, 23 janvier 2013.

MELS. Accueil et intégration des personnes handicapées au collégial, Gouvernement du Québec, Québec, 1992.

Mimouni, Z., King, L. Trouble de lecture au collégial : deux mesures de soutien. Rapport final présenté au Programme d'Aide à la Recherche sur l'Enseignement et l'Apprentissage (PAREA). Québec : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec, 2007.

Senécal, M.-N., et Dubé, F. Réussite au niveau postsecondaire et services d'aide aux étudiants ayant des troubles d'apprentissage : Un état de la question, Université du Québec à Montréal, 2007.

Senécal, M.-N., et Dubé, F. Les troubles d'apprentissage au postsecondaire : de la reconnaissance des besoins à l'organisation des services, Pédagogie collégiale, VOL.23, N°1, Montréal, Automne 2009, p.17-22.

Tremblay, Marc. Les conditions d'efficacité d'une intervention auprès des nouvelles populations en situation de handicap - Bilan de la métarecherche - Comité interordres, Montréal, juin 2011, 35 pages.

ANNEXE 1. ACTEURS DU PROJET



Composition actuelle du Comité de direction

- Université du Québec à Montréal : **Madame Nicole Bonenfant**, directrice des Services-conseils des Services à la vie étudiante ;
- Collège Montmorency : **Monsieur Yves Carignan**, directeur à la Direction des affaires étudiantes et des relations avec la communauté ;
- Cégep du Vieux Montréal : **Madame Carole Lavallée**, directrice adjointe aux études et responsable du CCSI de l'ouest, du SAIDE CVM et de la réussite ;
- Université de Montréal : **Monsieur Jean-Louis Richer**, directeur général des services aux étudiants.

Composition actuelle de l'équipe de coordination

- Collège Montmorency : **Madame Dominique Alarie**, directrice adjointe à la Direction des affaires étudiantes et des relations avec la communauté ;
- Université du Québec à Montréal : **Monsieur Sylvain Le May**, conseiller et responsable du Service d'accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap ;
- Cégep du Vieux Montréal : **Madame Odette Raymond**, conseillère pédagogique au service d'aide à l'intégration des étudiants (SAIDE) ;
- Cégep du Vieux Montréal : **Madame Caroline Roy**, directrice adjointe des études ;
- Université de Montréal : **Madame Hélène Trifiro**, directrice du Centre étudiant de soutien à la réussite.

Madame Judith Proulx de l'Université de Montréal s'est occupée des productions et de l'entretien du site Web, **Monsieur Marc Tremblay** du Cégep du Vieux Montréal a travaillé dans le cadre du deuxième volet ainsi que **Madame Catherine Deslières**. **Madame Émilie Lemire Auclair**, étudiante à la maîtrise en travail social à l'université du Québec à Montréal a rédigé le contenu du site Web et répondu aux appels et aux courriels afin de référer les gens au bon intervenant dans le bon établissement.

Tout au cours de l'année 2011, le Comité a aussi retenu les services de **Madame Audrey Lambert**, étudiante au cégep du Vieux Montréal pour prendre les notes et rédiger les comptes rendus des réunions des groupes de travail et des comités de direction du projet. **Mesdames Anne-Laure Macé, France Landry, Marie-Pier Rivard et Julie Beaumont** ainsi que deux assistantes ont travaillé à la collecte de données. Chaque membre de l'équipe de coordination a de plus diffusé l'information lui provenant de son réseau afin d'en faire bénéficier l'ensemble du groupe.

Figure 11. Participants au Volet 1, Volet 2, Volet 3.

Participant	Fonction	Établissement
Alarie, Dominique	Directrice adjointe à la Direction des affaires étudiantes et des relations avec la communauté	Collège Montmorency
Azdouz, Rachida	Directrice des services de soutien à l'enseignement	Université de Montréal
Beaumont, Julie	Enseignante-ressource	Cégep du Vieux Montréal
Boisvert, Céline	Conseillère en services adaptés	Cégep du Vieux Montréal
Blais, Isabelle	Conseillère en orientation	Cégep du Vieux Montréal
Boucher, Daniel	Conseiller aux étudiants en situation de handicap et responsable	Université de Montréal
Courtemanche, Chantal	Conseillère en services adaptés et orthopédagogue	Collège Montmorency
Delage, Isabelle	Conseillère en services adaptés et orthopédagogue	Collège Montmorency
Hervieux, René-André	Conseiller en orientation	Université du Québec à Montréal
Lachance, Maryse	Conseillère en orientation et aide pédagogique individuel (API)	Collège Montmorency
Landry, France	Psychologue et chercheuse	Université du Québec à Montréal
Lavallée, Carole	Directrice adjointe aux études et responsable du CCSI de l'ouest, du SAIDE CVM et de la réussite	Cégep du Vieux Montréal
Le May, Sylvain	Conseiller aux étudiants en situation de handicap et responsable	Université du Québec à Montréal
Léveillé, Manon	Psychologue	Cégep du Vieux Montréal
Macé, Anne-Laure	Neuropsychologue	Université de Montréal
Maliba, Rafael	Technicien en médias substituts	Cégep du Vieux Montréal
Proulx, Judith	Conseillère aux étudiants en situation de handicap	Université de Montréal
Ramirez, Dania	Psychologue et coordonnatrice du soutien à l'apprentissage	Université de Montréal
Raymond, Odette	Conseillère en services adaptés et coordonnatrice	Cégep du Vieux Montréal
Ricard, Johanne	Conseillère en orientation et coordonnatrice du service d'orientation	Université de Montréal
Rivard, Marie-Pier	Conseillère en services adaptés	Cégep St-Jean-sur-Richelieu
Roy, Caroline	Directrice adjointe des études	Cégep du Vieux Montréal
Tremblay, Marc	Conseiller pédagogique (CCSI)	Cégep du Vieux Montréal
Trifiro, Hélène	Directrice du Centre étudiant de soutien à la réussite CÉSAR	Université de Montréal

ANNEXE 2. CÉGEPS ET UNIVERSITÉS PARTENAIRES

Cégep du Vieux Montréal (CVM)



Cégep du
Vieux Montréal

Site du CVM : <http://www.cvm.qc.ca>

Site du SAIDE (Service d'aide à l'intégration des élèves) du CVM :

<http://www.cvm.qc.ca/formationreg/saide/Pages/index.aspx>

Collège Montmorency



COLLÈGE
MONTMORENCY

Site du Collège Montmorency : <http://www.cmontmorency.qc.ca/>

Site pour élèves ayant une limitation fonctionnelle du Collège Montmorency :

<http://www.cmontmorency.qc.ca/saa/>

Université de Montréal (UdM)



Université
de Montréal

Site de l'UdM : <http://www.umontreal.ca/>

Site du Bureau de soutien aux étudiants en situation de handicap de l'UdM :

<http://www.bsesh.umontreal.ca/>

Université du Québec à Montréal (UQAM)



Site de l'UQAM : <http://www.uqam.ca/>

Site du Service d'accueil et de soutien aux étudiants en situation de handicap de l'UQAM :

<http://www.vie-etudiante.uqam.ca/etudiantshandicapes/Pages/accueil.aspx>

ANNEXE 3. ORGANISMES QUI ONT SOUTENU LE PROJET

Association québécoise des étudiants ayant des incapacités au postsecondaire (AQEIPS)

Association québécoise des troubles d'apprentissage (AQETA)

Association québécoise interuniversitaire des conseillers aux étudiants en situation de handicap (AQICESH)

Autisme et troubles envahissants du développement de Montréal (ATEDM)

Centre collégial de développement de matériel didactique (CCDMD)

Centre de ressources éducatives et pédagogiques (CREP)

Centre hospitalier de l'Université de Montréal (Clinique médicale JAP)

Comité d'adaptation de la main-d'œuvre pour personnes handicapées (CAMO-PH)

Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN)

Fédération québécoise des centres de réadaptation en déficience intellectuelle (FQCRDI)

Institut Raymond-Dewar

Ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS)

Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)

Prise II

Regroupement des organismes spécialisés pour l'emploi des personnes handicapées (ROSEPH)

Service de réadaptation L'Intégrale

Société québécoise de la schizophrénie

ANNEXE 4. LISTE DES ACRONYMES

ÉSH : Étudiants en situation de handicap
TA : Trouble d'apprentissage
TDAH : Trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité
TED : Trouble envahissant du développement
TGSM : Trouble grave de santé mentale
TSA : Trouble du spectre de l'autisme

Acronymes par ordre alphabétique

ACFAS : Association francophone pour le savoir (Association canadienne-française pour l'avancement des sciences)
ACSM : Association canadienne pour la santé mentale
ACTA : Association canadienne des troubles d'apprentissage
API : Aide pédagogique individuel
AQEIPS : Association québécoise des étudiants ayant des incapacités au postsecondaire
AQETA : Association québécoise des troubles de l'apprentissage
AQICEBS : Association québécoise interuniversitaire des conseillers aux étudiants ayant des besoins spéciaux
AQICESH : Association québécoise interuniversitaire des étudiants en situation de handicap
AQPC : Association québécoise de pédagogie collégiale
AQRP : Association québécoise pour la réadaptation psychosociale
ARC : Association pour la recherche au collégial
ASSEUC : Association des services aux étudiants des universités et des collèges du Canada (CACUSS)
ATAQ : Association / Troubles anxieux du Québec
ATEDM : Association autisme et troubles envahissants du développement de Montréal

CACUSS : Canadian Association College and University Student Services
CAMO : Comité d'adaptation de la main d'œuvre
CAPRES : Le Consortium d'animation en persévérance et en réussite en enseignement supérieur
CENTAM : Clinique d'évaluation neuropsychologique et des troubles d'apprentissage de Montréal
CCSI : Centre collégial de soutien à l'intégration
CDPDJ : Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
CÉSAR : Centre étudiant de soutien à la réussite
CO : Conseiller en orientation
COPHAN : Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec) SAMI – Persévérance
CPDE : Center on Postsecondary Education and Disability
CREP : Centre de ressources éducatives et pédagogiques
CRÉPUQ : Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec
CRISPESH : Centre de recherche pour l'inclusion scolaire et professionnelle des étudiants en situation de handicap
CUA : Conception universelle de l'apprentissage

FECQ : Fédération étudiante collégiale du Québec
FGA : Formation générale aux adultes
FP : Formation professionnelle
FQATED : Fédération québécoise de l'autisme et des troubles envahissants du développement
FQRSC : Fonds québécois de recherche en science sociale

ISEP : Information scolaire et professionnelle

MELS : Ministère de l'Éducation du Loisirs et du Sport
MESRST : Ministère de l'Enseignement supérieur, Recherche, Science et Technologie

NEADS : Association nationale des étudiant-e-s handicapé-e-s au niveau postsecondaire

OPHQ : Office des personnes handicapées du Québec

PAREA : Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage

PPH : Processus de production de handicap

PTI : Postsecondary Disability Training Institute

RIPES : Revue internationale de pédagogie de l'enseignement supérieur

RIPPH : Réseau international sur le Processus de production du handicap

SQS : Société québécoise de schizophrénie

UDE : Universal design in Education

UDI : Universal Design for Instruction

UDL : Universal Design for Learning

UID : Universal Instructional Design

